COMPTE RENDU
D'ACTIVITÉ DE
CONCESSION 2021

NANTES METROPOLE

L'édito

La transition écologique vers la neutralité carbone en 2050, la sécurité d'approvisionnement, la création de valeur sur les territoires sont des enjeux majeurs, et le gaz, de plus en plus vert, est un levier efficace et accessible pour décarboner à coûts maîtrisés la société, tout en apportant des solutions locales porteuses de bénéfices économiques et environnementaux dans les territoires.

Vous le savez, GRDF est convaincu que la transition écologique ne sera possible que si elle se traduit concrètement en actions au plus proche des territoires et décidées localement en concertation avec tous les acteurs.

Et vous, autorités concédantes, êtes de plus en plus nombreuses à vous engager dans la réalisation de projets concrets en faveur du développement de moyens de production de gaz vert, énergie durable, locale et stockable dans des infrastructures existantes pour décarboner les usages énergétiques à un coût soutenable et maitrisé pour les clients.

Ainsi en 2021, au périmètre national, ce sont 152 nouveaux sites qui injectent du biométhane dans l'ensemble des réseaux de gaz. Au total, cela représente 365 sites en fonctionnement pour une capacité de production de 6,4 TWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 1 606 740 logements neufs ! Et la dynamique reste soutenue, avec un potentiel supplémentaire de 19 TWh en cours d'étude ou de réalisation. Pour accueillir ces nouvelles capacités d'injection, 287 zonages de raccordement ont été validés pour 528 M€ d'investissements de renforcement des réseaux. L'objectif de 10% de gaz vert injecté prévu en 2030 sera atteint et même dépassé d'ici 2 à 3 ans dans certains territoires.

Pour renforcer encore son ancrage local, GRDF s'est récemment doté d'une raison d'être : *Agir pour donner au plus grand nombre le choix d'une énergie d'avenir, performante, renouvelable, sûre et abordable, au cœur de la vie des territoires.* Celle-ci exprime la vision que notre entreprise a de son rôle dans la société et pour les générations futures. Elle reflète les valeurs de service public qui sont au cœur de notre identité et que nous portons avec fierté partout où nous sommes présents.

Je suis très heureuse de partager avec vous cette vision dans ce compte-rendu qui fait le point sur l'activité de GRDF sur votre concession en 2021.

Laurence Poirier-Dietz
Directrice générale

01 **L'essentiel de votre concession** 6

Les chiffres clefs de votre concession 8
Vos interlocuteurs territoriaux 10
Votre contrat de concession 11

02 **L'activité au quotidien** 12

Les clients et leurs usages 14
Les services et les prestations 20
L'activité de comptage 22
L'écoute client 26
La chaine d'intervention 32
La sécurité du réseau 37

03 **Le patrimoine de votre concession** 46

Vos ouvrages 48
Les chantiers 55
Les investissements 58
La valorisation de votre patrimoine 64

04 **Le compte d'exploitation** 68

Le tarif de distribution - ATRD 70
La synthèse du compte d'exploitation 72
Les recettes 75
Les charges 77
L'équilibre financier 81

05 **La transition écologique** 84

Le gaz vert 86
La mobilité durable 88
Les données au service de la maitrise de l'énergie 89

06 **GRDF & Vous** 90

La distribution du gaz, une mission de service public 92
Une organisation à votre service 95
Les outils digitaux à votre disposition 99

GNV
GRDF

01 L'essentiel de votre concession

1.1 Les chiffres clefs de votre concession 8

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux 10

1.3 Votre contrat de concession 11

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle

193 973

Nombre de clients

2 247

Nombre de premières mises en service clients

3 823 GWh

Quantités de gaz acheminées

96,1%

Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)

1 693

Nombre de réclamations

95,9%

Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat

2038

Année d'échéance du contrat

30

Durée du contrat

18/01/2008

Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie

409 k€
Redevance R1

14 M€
Investissements réalisés sur la concession

53 M€
Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité

117%
Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau

101%
Taux de visites réalisées sur les postes de détente réseau

100%
Taux de visites réalisées sur les robinets

130%
Taux de visites réalisées sur les branchements collectifs

3 249
Nombre d'interventions de sécurité gaz

2 892
Nombre d'incidents

Patrimoine

2 360 km
Longueur totale des canalisations

186 625
Nombre de compteurs domestiques actifs

7 682 m
Longueur de réseau développé

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux

MURIEL OHEIX
Déléguée Territoriale Loire-Atlantique
06 43 42 43 61 | 02 51 86 70 63
muriel.oheix@grdf.fr

GILLES SIMONCINI
Directeur Territorial Régional Pays de Loire
06 07 81 28 76
gilles.simoncini@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 18/01/2008

Durée d'application : 30 ans

À fin 2021, votre contrat de concession porte sur les 23 communes suivantes :

44215 - VERTOU
44009 - BASSE-GOULAINE
44018 - BOUAYE
44020 - BOUGUENAIS
44024 - BRAINS
44026 - CARQUEFOU
44035 - LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
44047 - COUERON
44074 - INDRE
44094 - MAUVES-SUR-LOIRE
44101 - LA MONTAGNE
44109 - NANTES
44114 - ORVAULT
44120 - LE PELLERIN
44143 - REZE
44150 - SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU
44162 - SAINT-HERBLAIN
44166 - SAINT-JEAN-DE-BOISEAU
44172 - SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE
44190 - SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
44194 - SAUTRON
44198 - LES SORINIERES
44204 - THOUARE-SUR-LOIRE

Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant :

- Le « Guide de lecture », lorsque vous voyez « Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC ». Ce document est disponible sur le site GRDF.fr, à la rubrique Collectivités, ou à l'adresse suivante : https://docgaz.grdf.fr/docs/crac_guide_de_lecture.pdf.
- La « Plateforme de Données Concession (PDC) », qui vous donne accès directement à toutes les données détaillées présentées dans le CRAC. Elle est accessible sur le site GRDF.fr via le « Portail Collectivités ».

Praesent

02 L'activité au quotidien

2.1 Les clients et leurs usages 14

2.2 Les services et les prestations 20

2.3 L'activité de comptage 22

2.4 L'écoute client 26

2.5 La chaine d'intervention 32

2.6 La sécurité du réseau 37

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les clients et la consommation par secteur d'activité

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2021

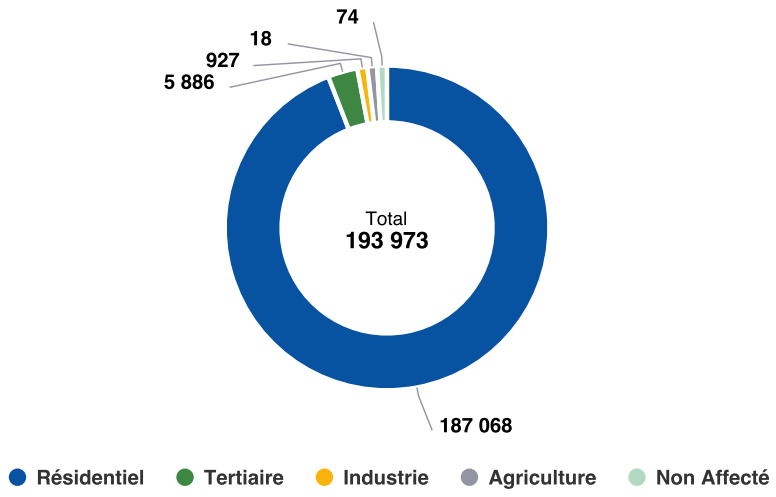

Évolution du nombre de clients par secteur d'activité

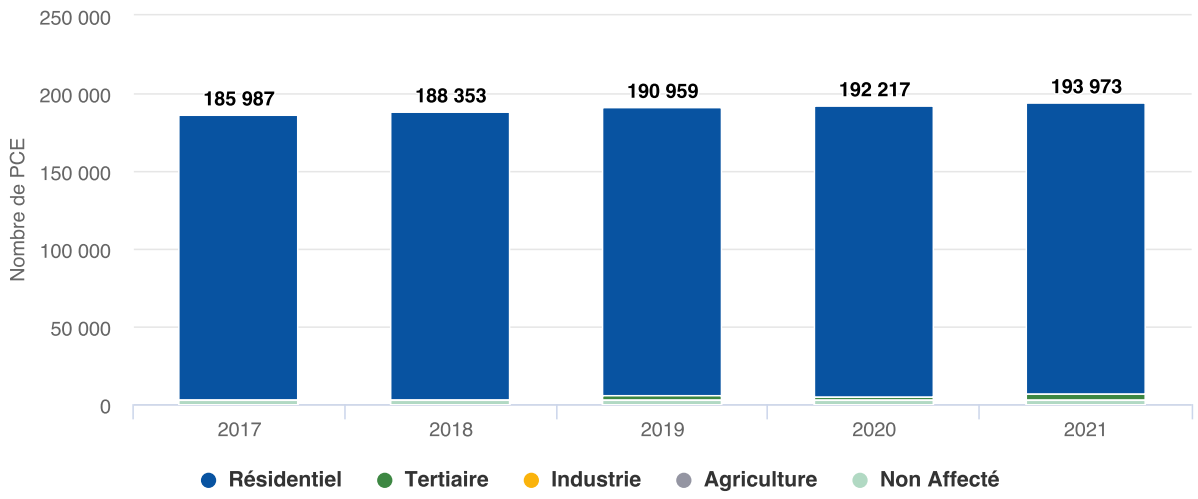

Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2021

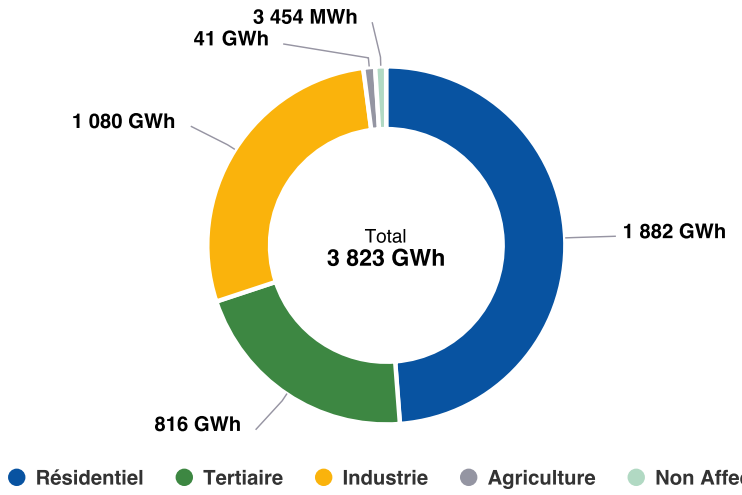

Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité

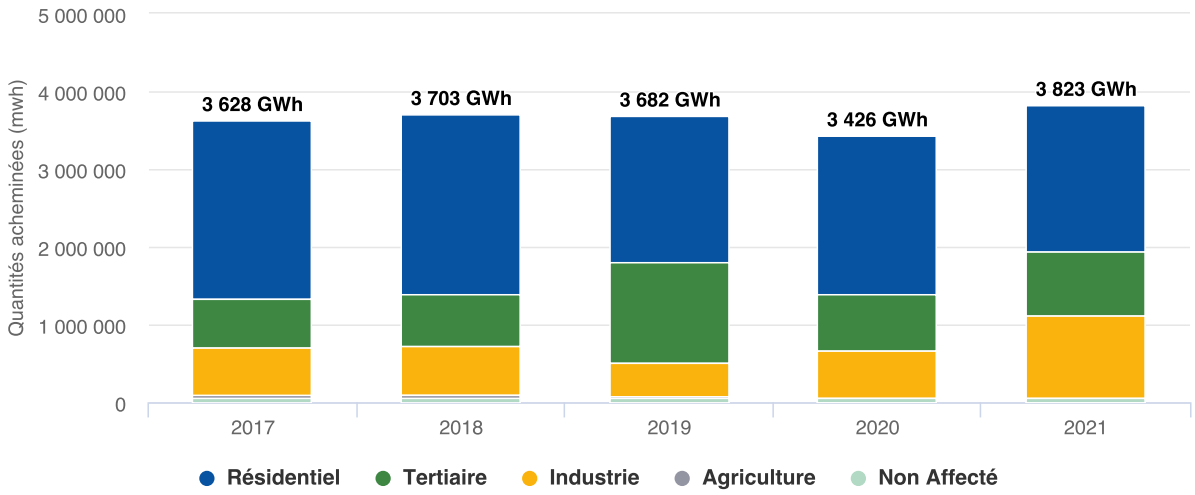

Vous pouvez constater une évolution marquée des données du secteur tertiaire entre l'année 2018 et 2019 et les suivantes. Cette évolution n'indique pas un réel changement d'utilisation du gaz sur votre concession : elle n'est en effet que le reflet d'un changement d'organisation de la base de données pour donner suite à l'évolution de la règlementation sur ce sujet.

En effet, conformément aux évolutions prévues par l'article 179 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la détermination du secteur d'activité des points de consommation gaz a évolué :

- Auparavant, les petits professionnels consommant moins de 300 MWh par an (correspondant aux tarifs T1 et T2 en gaz) étaient considérés réglementairement comme relevant du secteur « résidentiel ».
- Pour donner suite à la publication du décret 2020-196 du 4 mars 2020 et de l'arrêté du 6 mars 2020, les fournisseurs d'énergie ont été tenus de transmettre

à GRDF le code NAF de tous leurs clients professionnels.

Ainsi, il est désormais possible de connaitre :

- Avec plus de précisions sur le secteur d'activité des clients petits professionnels (clients T1 et T2) qui sont désormais déclinés en « tertiaire », « industrie » et « agricole ».
- Plus précisément le sous-secteur d'activité des entreprises (clients T3 et T4).

En résumé, le nombre de clients « résidentiel » (en grande majorité des clients T1 et T2) a mécaniquement tendance à diminuer au profit des secteurs « tertiaire », « industrie » et « agricole ». Le nouveau format des données a l'avantage d'être plus précis et riche en informations.

Par ailleurs, les informations concernant les codes NAF de chaque client gaz (remontées par les fournisseurs) participent à la détermination du secteur d'activité. Leur complétude augmentant avec la mise en place d'une procédure plus robuste, la qualité et la précision des données de consommation et de leur répartition par secteur est en train de s'améliorer, même si localement (pour certains secteurs), des discontinuités peuvent être remarquées. A partir des données de consommation 2021, la répartition en secteurs d'activités (ou sectorisation) tiendra désormais compte de l'historique des informations partagées par le fournisseur (code NAF notamment). Cette évolution vise à faciliter l'interprétation des données agrégées de consommation, en les rendant moins dépendant d'éventuelles aléas dans la complétude des informations reçues par GRDF.

Enfin, une ultime évolution de la répartition en secteurs d'activités a été demandé par le Ministère de la Transition Écologique. Elle concerne la prise en compte des consommations correspondantes au code NAF « Production et distribution de vapeur et d'air conditionné ». Il s'agit entre autres de chaufferies desservant différents types de clients finaux (dont des bailleurs, des immeubles, de réseau de chaleur mais aussi des clients tertiaires voir industriels et du service à l'énergie). Ces consommations ont été historiquement (années 2018, 2019, 2020) affectées au secteur d'activité « résidentiel », en raison du nombre important de clients résidentiels estimés pour ce code NAF. Afin de pouvoir mieux suivre ce type d'utilisation, le ministère a demandé d'affecter désormais la consommation correspondante à ce code NAF au secteur d'activité « industrie ». Une conséquence de cette évolution sera visible dans la comparaison entre consommation de l'année 2020 et 2021 : transfert d'une partie de la consommation affectée en 2020 au secteur résidentiel vers le secteur industriel.

Les clients et les consommations par tarif d'acheminement
Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

Répartition du nombre de clients par tarif en 2021

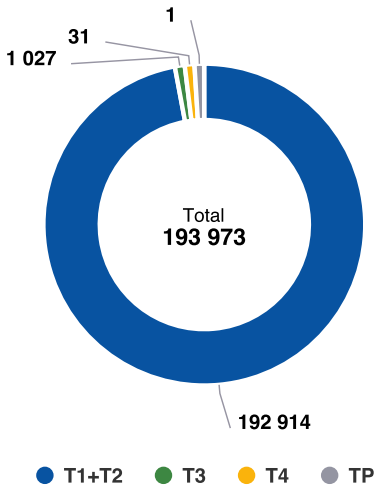

Évolution du nombre de clients par tarif

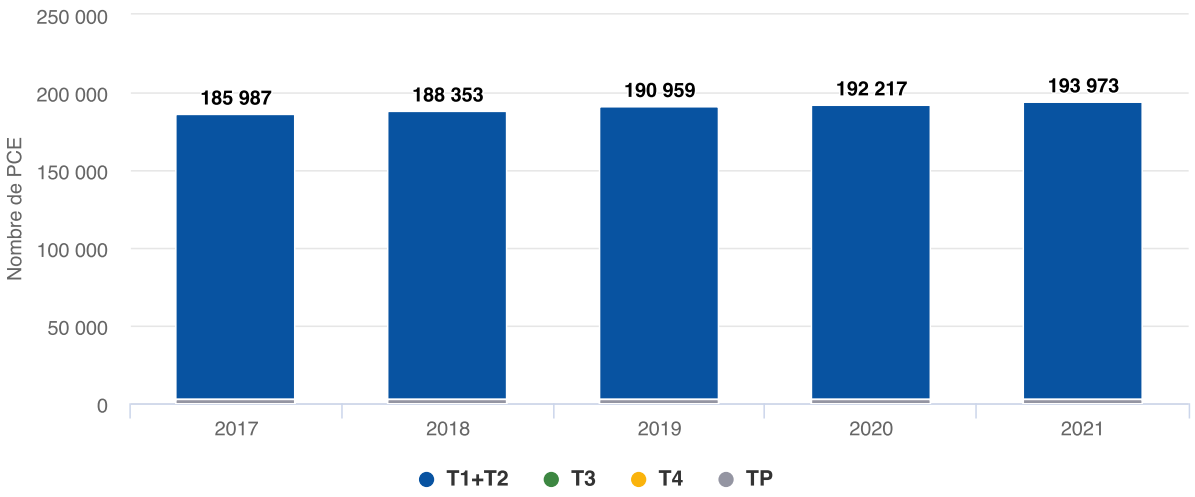

Répartition des quantités acheminées par tarif en 2021

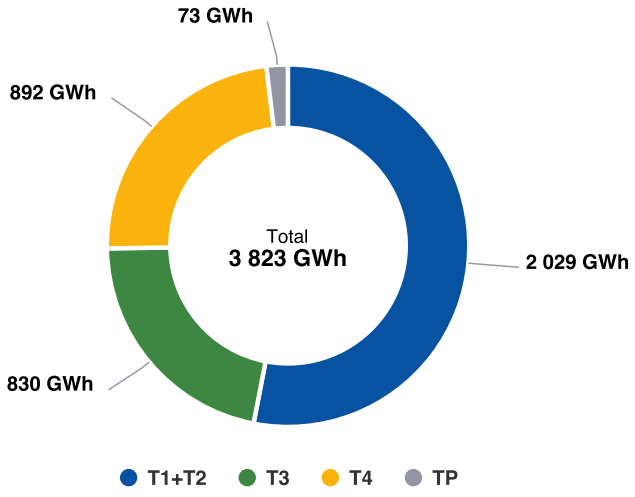

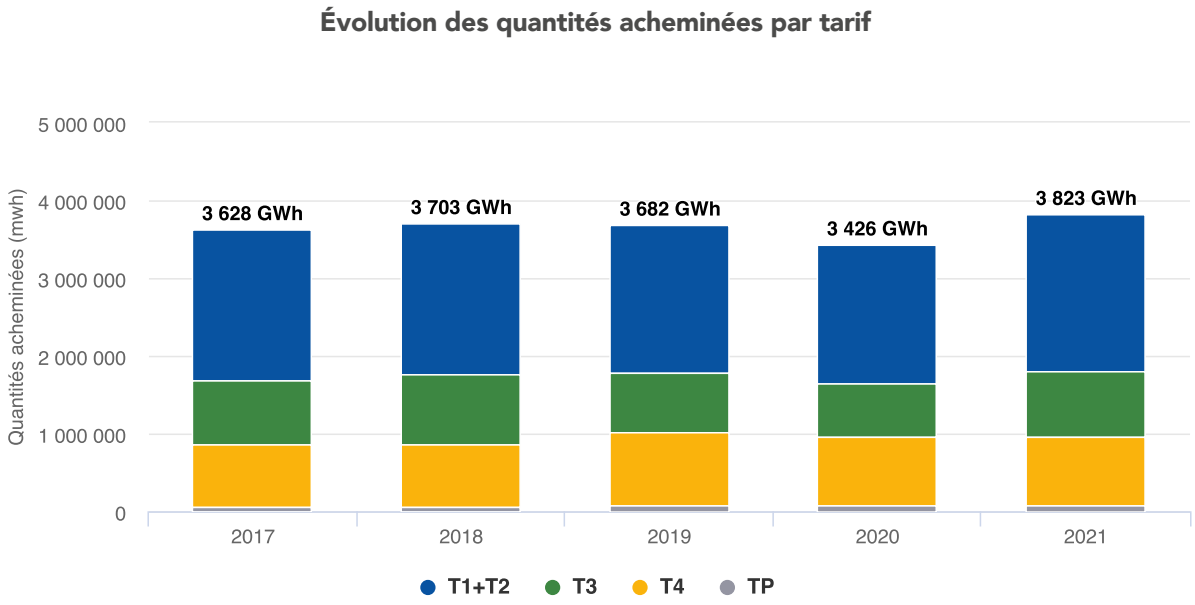

L'efficacité énergétique du réseau

La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. En 2021, celles-ci sont quasiment identiques à celles de 2020, année durant laquelle ces émissions avaient été marquées par une forte baisse liée notamment aux reports de travaux dus aux élections municipales puis à la crise sanitaire qui avaient permis de diminuer sensiblement les endommagements de canalisations gaz par les entreprises de terrassement.

Ce très bon résultat s'explique également par la poursuite des actions volontaires de GRDF et des pouvoirs publics en matière de conception des réseaux, de modernisation de la cartographie et de sensibilisation des entreprises de terrassement.

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, liant le distributeur au client, qui permet de décrire la nature des prestations réalisables à la demande des clients. Ce catalogue des prestations est validé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et mis à jour tous les ans. Il est consultable sur le site **grdf.fr.**

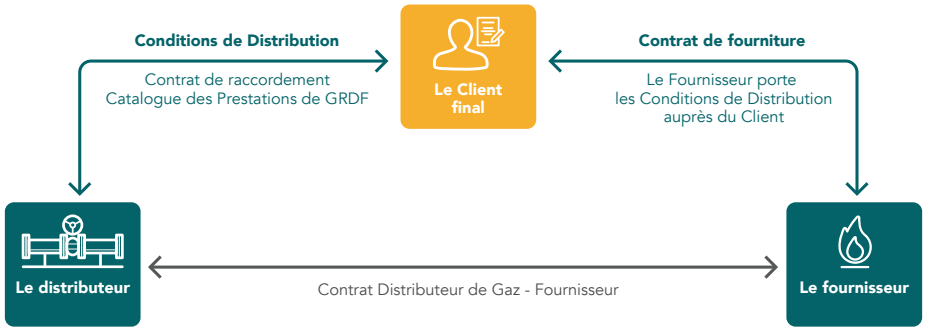

Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise ainsi :

- Des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture…).
- Des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux…), identifiées dans le catalogue de prestations.

Le catalogue des prestations est disponible sur le site de GRDF à l'adresse suivante : www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations.

Les principales évolutions du catalogue 2021 publié le 1er juillet 2021 ont notamment porté sur :

- Des compléments apportés aux prestations en lien avec les compteurs communicants.
- Une modification des prestations relatives à l'injection du Biométhane dans les réseaux.

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

	2019	2020	2021
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	29 508	25 008	27 651
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	15 839	14 220	16 095
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	675	627	841
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	13 506	14 358	14 363
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	1 068	793	1 017
Déplacement vain ou annulation tardive facturés	912	663	823
1ère mise en service	2 352	1 837	2 247

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs

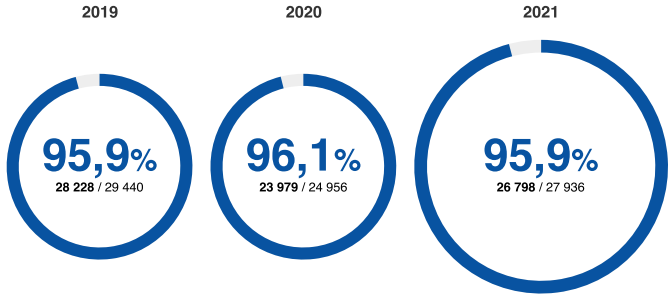

Taux de raccordement dans les délais catalogue

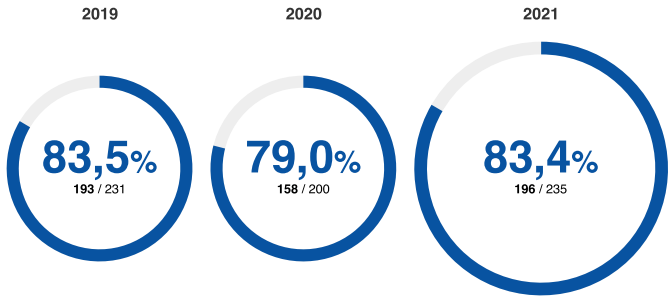

2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est séparé entre les plus gros consommateurs (environ 100 000, relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (11 millions environ).

Sur ce dernier périmètre, pour les cas où le compteur n'est pas encore communicant, le déploiement étant en cours, le relevé est organisé sur un rythme semestriel et réalisé par des entreprises prestataires de GRDF.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles car situés dans le logement des clients.

Le « taux de relevés sur index réels télérelevés » est de 98,3% sur votre concession. Il correspond à la consolidation du télérelevé des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de 0,5% sur votre concession. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Les corrections de relevés interviennent suite à des contrôles des consommations relevés à pied, à des corrections sur des index estimés ou à des contestations d'index issus des réclamations clients ou des demandes fournisseurs.

Le « taux de compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de 99,5% sur votre concession. Il correspond au nombre de compteurs dont l'index a pu être lu sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs, qu'ils soient communicants ou non communicants.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2023.

L'accessibilité des compteurs non communicants lors du relevé

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client pour le relevé. Dans le cas d'un compteur inaccessible, un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index. Une annonce du passage du releveur est alors faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un autorelevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

En complément, et afin d'accompagner le client tout au long de son parcours du relevé, GRDF a mis en place en 2020 un nouveau service consistant en l'envoi de SMS aux clients qui n'auraient pu être présents, leur permettant d'envoyer leur index en autorelevé.

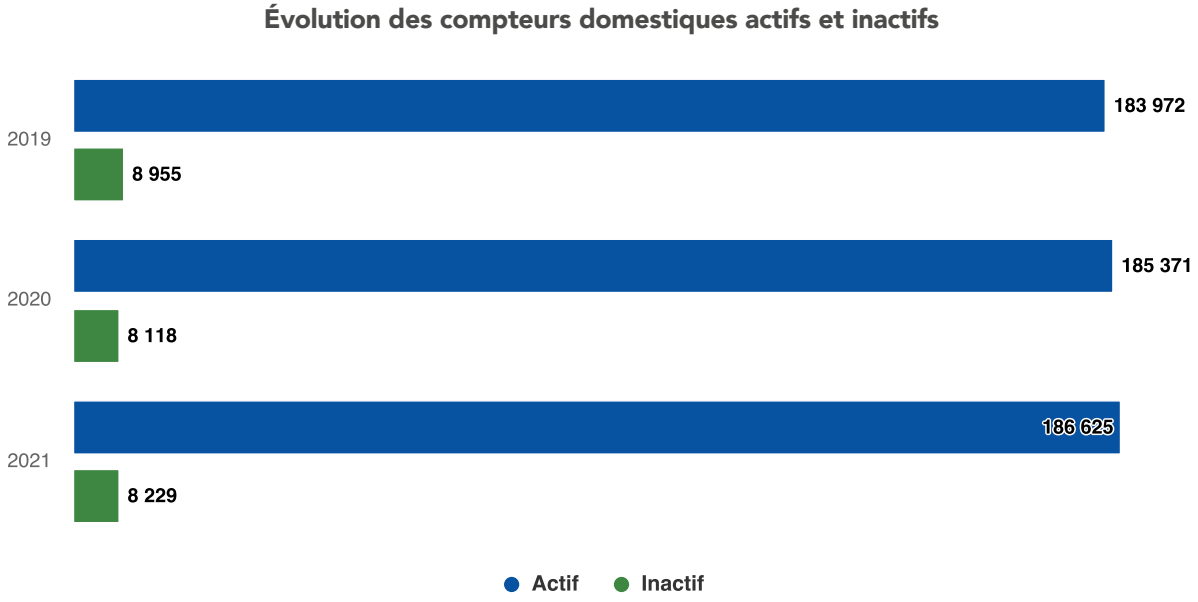

En 2021, sur votre concession le nombre de compteurs domestiques est de 194 854. En 2020, ce nombre était de 193 489 et de 192 927 en 2019.

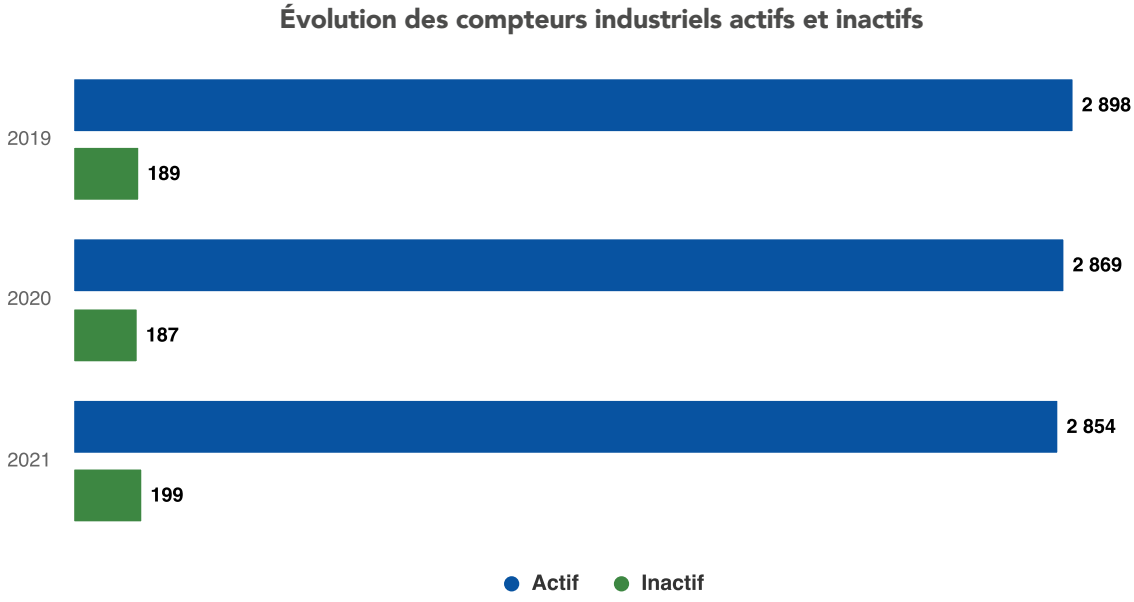

Taux d'accessibilité des compteurs domestiques et industriels

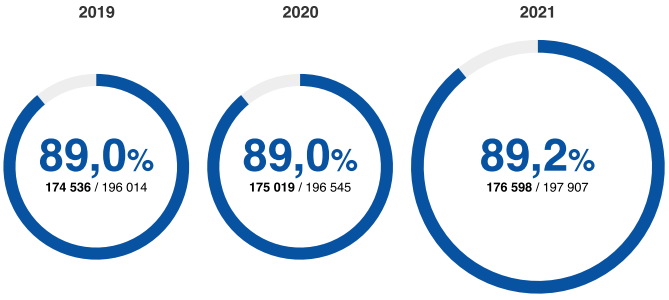

L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se poursuit jusqu'en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Depuis le début du déploiement sur votre concession, 104 966 compteurs communicants ont été installés dont 29 054 en 2021. De plus, 36 concentrateurs ont été installés depuis le début du déploiement dont 6 en 2021.

A l'échelle de votre département, ce sont 38648 compteurs et 15 concentrateurs qui ont été installés en 2021.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des demandes (hors Urgence Sécurité Gaz) concernant le raccordement, le conseil en matière de solutions gaz naturel et l'ensemble des prestations réalisées par GRDF. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs. Vous pouvez contacter nos conseillers sur notre site internet grdf.fr (rubrique Aide & contacts) ou par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 17h.

52 103

APPELS TOUS MOTIFS CONFONDUS SUR VOTRE RÉGION GRDF

Taux d'accessibilité du Service Client GRDF sur votre région GRDF

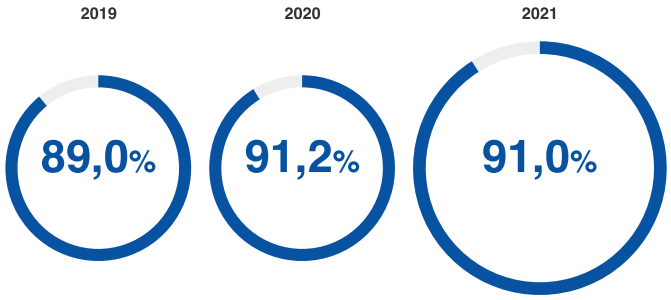

Satisfaction des collectivités locales

Comme chaque année, GRDF sollicite les collectivités locales pour mesurer leur niveau de satisfaction. Cette année 1 806 élus et fonctionnaires territoriaux ont répondu à cette enquête, soit autant que les deux années précédentes. Avec 98% de collectivités se déclarant satisfaites de la relation concessionnaire, la qualité s'est maintenue par rapport à 2020.

95% des collectivités réaffirment leur satisfaction à GRDF

Dans le détail, on observe notamment que 95% des collectivités se déclarent confiantes dans la qualité des données fournies, et 94% considèrent que le CRAC permet d'avoir une vision précise de l'activité de GRDF sur leur concession. Les attentes des élus et des fonctionnaires territoriaux vis-à-vis de GRDF restent fortes sur la coordination des programmes travaux ainsi que leur suivi. GRDF s'engage à poursuivre ses efforts pour toujours mieux répondre aux attentes des collectivités locales et apporter au cœur des territoires une énergie sûre et de plus en plus renouvelable.

Satisfaction des clients particuliers et professionnels
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif sur votre région GRDF

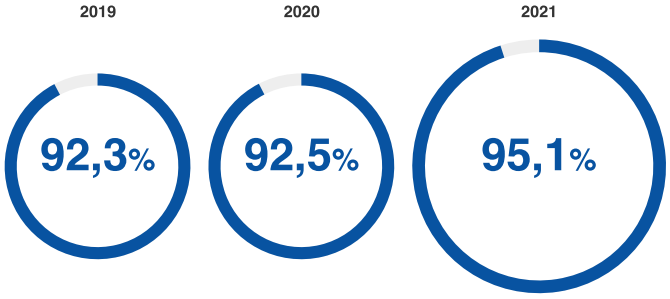

Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention sur votre région GRDF

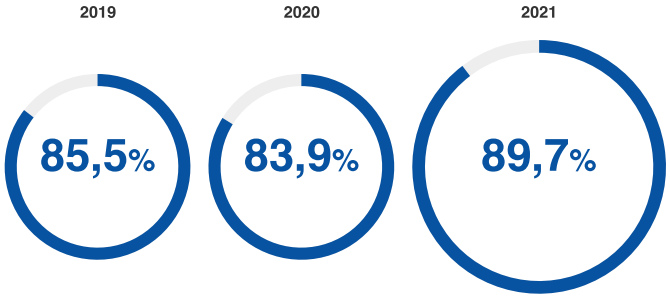

Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur sur votre région GRDF

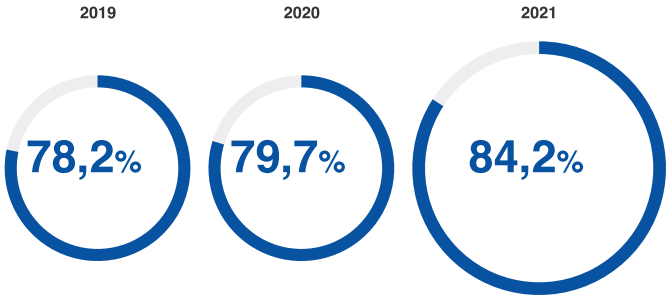

Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance sur votre région GRDF

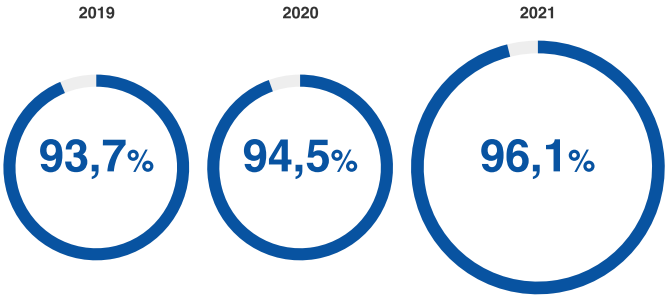

La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients
Après une baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés et jusqu'en 2017, les années 2018-2021 sont marquées par une augmentation des réclamations.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

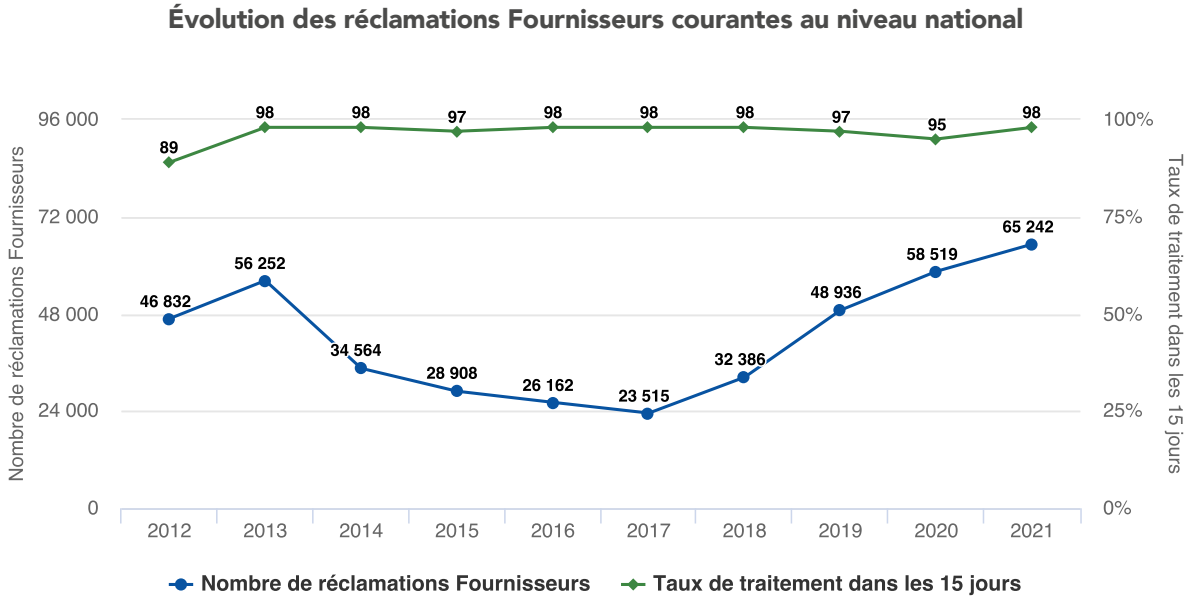

En 2021 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 96,7%.

La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients ont été en forte augmentation ces dernières années, cette évolution de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale et progressive depuis 2014 pour trois raisons :
  - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
  - GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr, où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
  - GRDF a mieux qualifié les réclamations dans les outils de collecte, permettant d'en fiabiliser le dénombrement (de nouvelles actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs ont d'ailleurs été réalisées en 2020 et 2021).
- GRDF a intensifié depuis 2018 le déploiement des compteurs communicants dont la généralisation a été initiée en 2017, entrainant des retours clients selon le contexte, comme évoqué ci-dessus.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en légère dégradation en 2021 avec près de 96% de réponses apportées en moins de 30 jours contre 97% en 2020.

Évolution des réclamations Clients courantes au niveau national

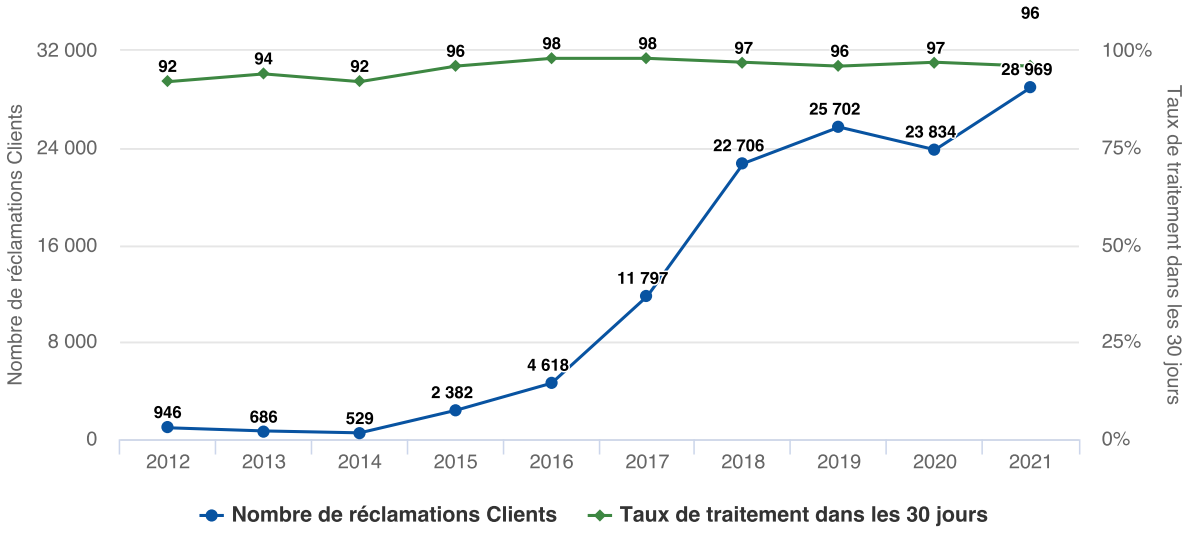

Les réclamations sur votre concession

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2021

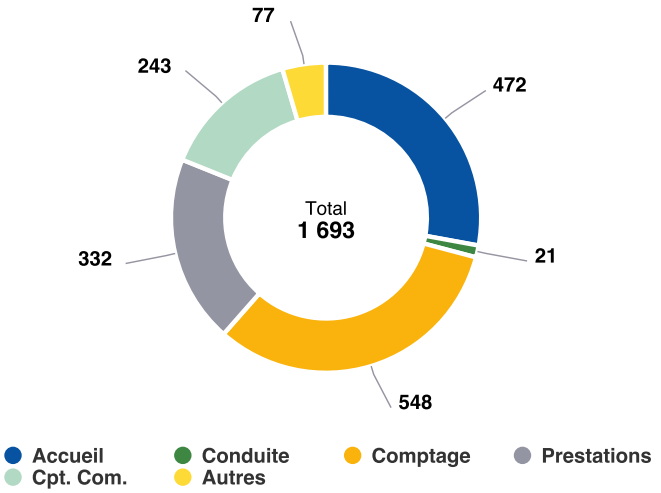

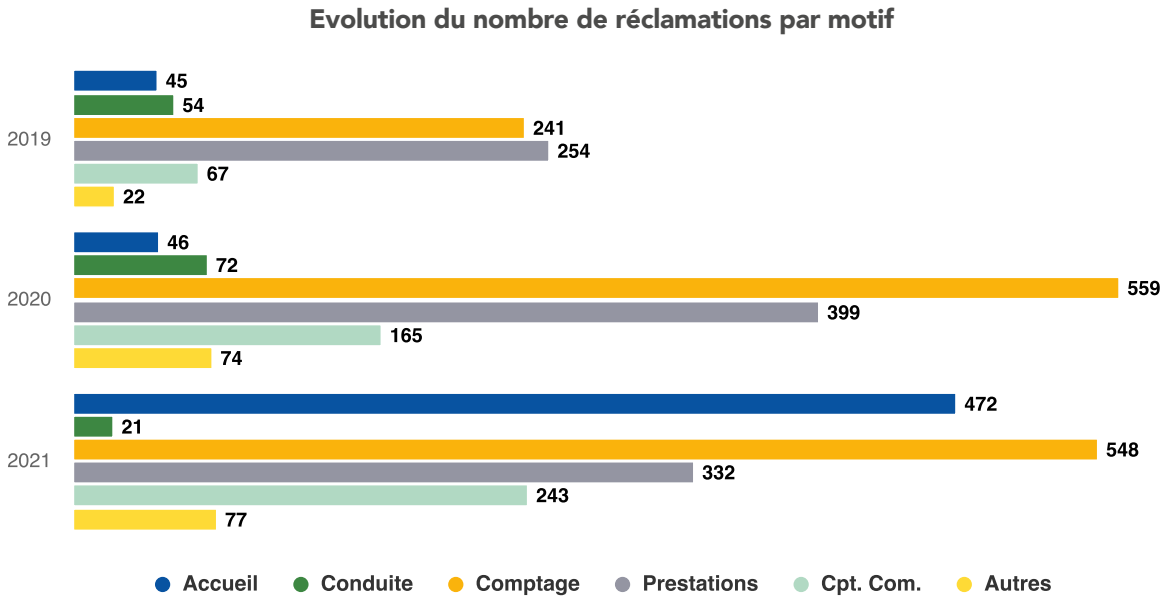

En 2021 sur votre concession, le nombre total de réclamations est de 1 693. Ce nombre total était de 1 315 en 2020, et de 683 en 2019.

En 2021 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 95,5%.

2.5 La chaine d'intervention

Les appels sur votre concession

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Total des appels
(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF…)

7 051 → **7 320**
en 2020 en 2021

Dépannage		Intervention sécurité		
3 789 → **4 071** en 2020 en 2021		3 262 → **3 249** en 2020 en 2021		
Manque de gaz	Autres dépannages	Fuite ou odeur	Incendie ou explosion	Autres motifs sécurité
3 371 → **3 548**	418 → **523**	2 327 → **2 270**	300 → **312**	635 → **667**

Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 99,6%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

3 117 en 2020 → **2 892** en 2021

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
856 → **830**	1 677 → **1 472**	210 → **186**	374 → **404**

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
538 → **514**	2 338 → **2 182**	241 → **196**

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau	Branchement individuel ou collectif
72 → **91**	1 615 → **1 410**
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique
533 → **558**	13 → **13**
Autres ouvrages exploités par GRDF	
105 → **110**	

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages	Défaut de mise en œuvre
203 → **192**	270 → **241**
Défaillance d'installations à proximité	Incendie
2 → **3**	16 → **20**
Environnement	Matériel
70 → **68**	1 777 → **1 655**

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

5 461 → **3 685**

Répartition des incidents sur le réseau par pression

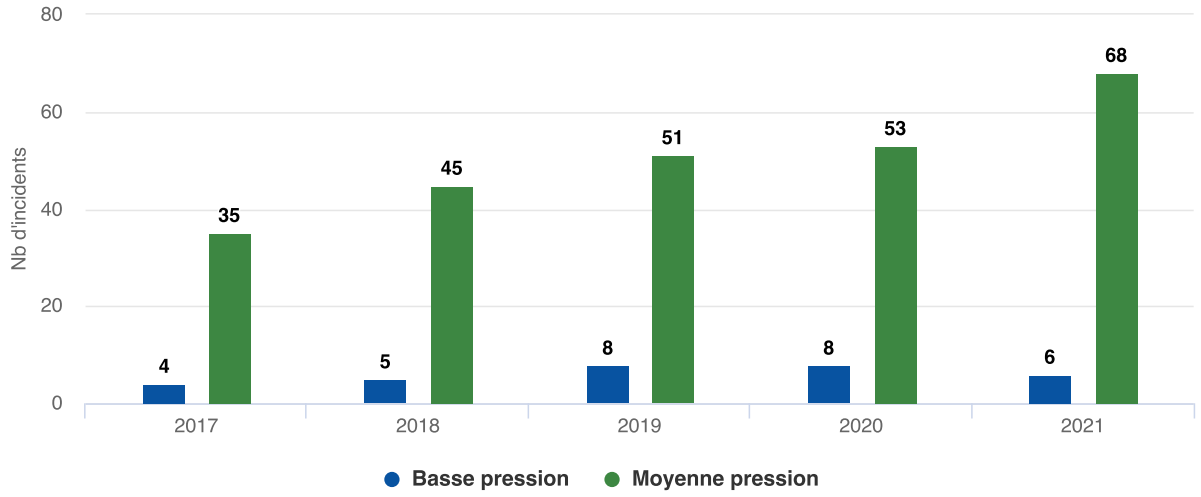

Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2021, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Évolution des fuites par type d'ouvrage

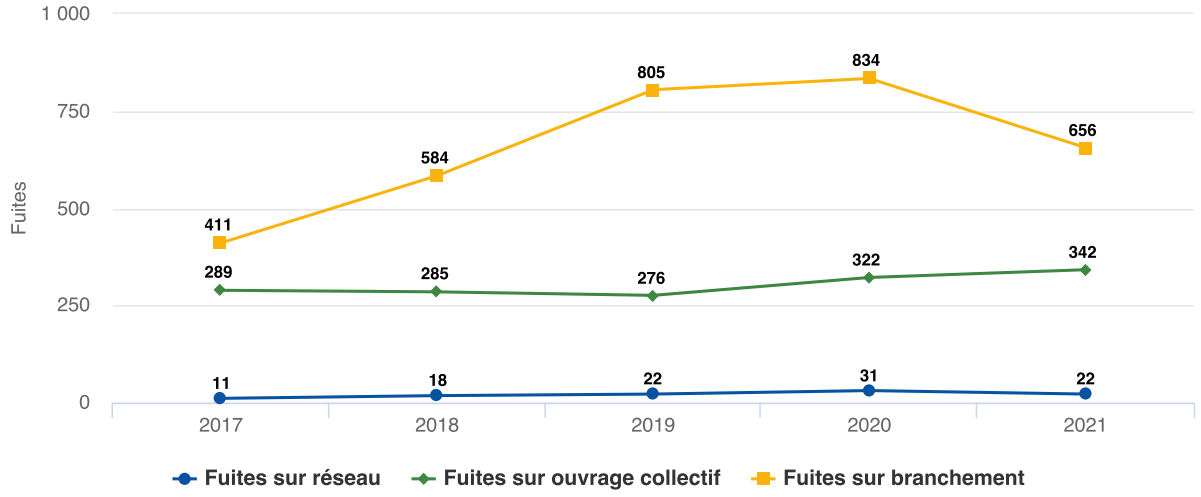

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 1,9% des interventions de sécurité.

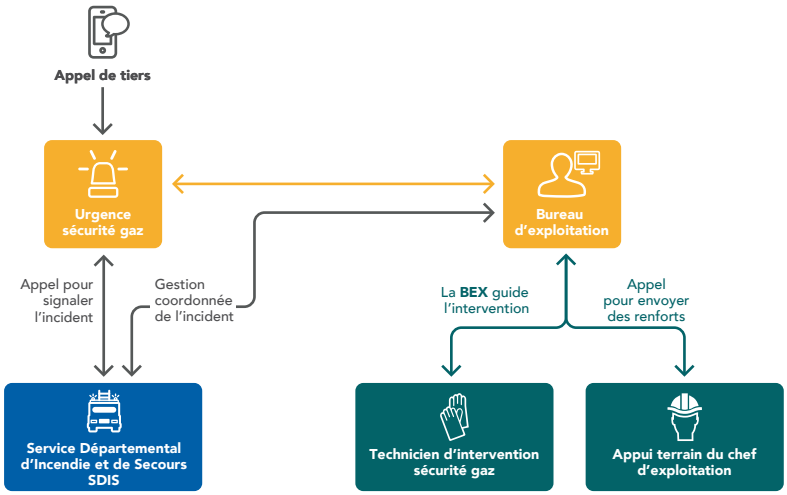

En 2021 sur votre concession, 46 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 3 249 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le « délai d'interruption du flux gazeux » est de 77 minutes.

Plan Origaz : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé « Plan Origaz », permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le chef d'exploitation du bureau d'exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Pour la région Pays de la Loire, deux exercices se sont déroulés, l'un le 1er octobre 2021 à Commequiers (85) et l'autre le 14 octobre 2021 à Sillé-le-Guillaume (72).

Le premier visait à simuler un incident sur une conduite transport située sur la commune de COMMEQUIERS. Le fait générateur est un dommage sur ouvrage avec fuite enflammée à la suite d'un dessouchage de haie par un agriculteur. Pour isoler l'incident, GRT Gaz doit isoler le tronçon ce qui impacte fortement les zones d'exploitation de GRDF.

Le deuxième exercice visait lui à simuler l'impact d'une tempête sur la partie Nord de la Région des Pays de la Loire engendrant une coupure généralisée du réseau GSM liée à la perte des différents relais des opérateurs téléphoniques. Lors de cet événement est signalé un dommage ouvrage avec fuite sur la commune de Saint-Rémy-de-Sillé.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site infocoupure.grdf.fr.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Le schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

Au niveau national, GRDF a investi en 2021, 18 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau…). Environ 110 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

GRDF est en cours d'équipement, sur les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane, de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les dysfonctionnements en temps réel.

L'organisation du réseau est progressivement réalisée selon les principes représentés dans le schéma ci-dessus :

- Des artères principales, en acier ou en polyéthylène, relient les postes de desserte transport/distribution (entre les points A et G). Ces artères sont maillées et séparables par des robinets (C et E) qui permettent d'isoler un tronçon, en cas de besoin, en limitant l'impact d'une coupure pour les clients (maximum 1500 clients coupés) ainsi que le temps de décompression : c'est le schéma de vannage ; Depuis quelques années, des postes d'injection Biométhane sont raccordés sur ces artères principales afin d'alimenter le réseau en gaz vert.
- Des réseaux tertiaires (antenne B, D et F) en MPB sont raccordées au réseau secondaire desservant l'ensemble des clients des zones 1 et 3 ; Chaque antenne tertiaire est isolable en cas de besoin par la fermeture d'un robinet (F) entrainant la coupure de 500 clients maximum.
- Des réseaux BP (zone 3) en ilot ou maillés sont alimentés par un ou plusieurs postes de détente MPB/BP ; ils sont raccordés sur le réseau secondaire ou tertiaire MPB.

Au fur et à mesure des renouvellements de réseau BP par du réseau MPB, la structuration du réseau se poursuit selon ces principes, intégrant également l'impact du développement des gaz verts et de l'implantation de station GNV.

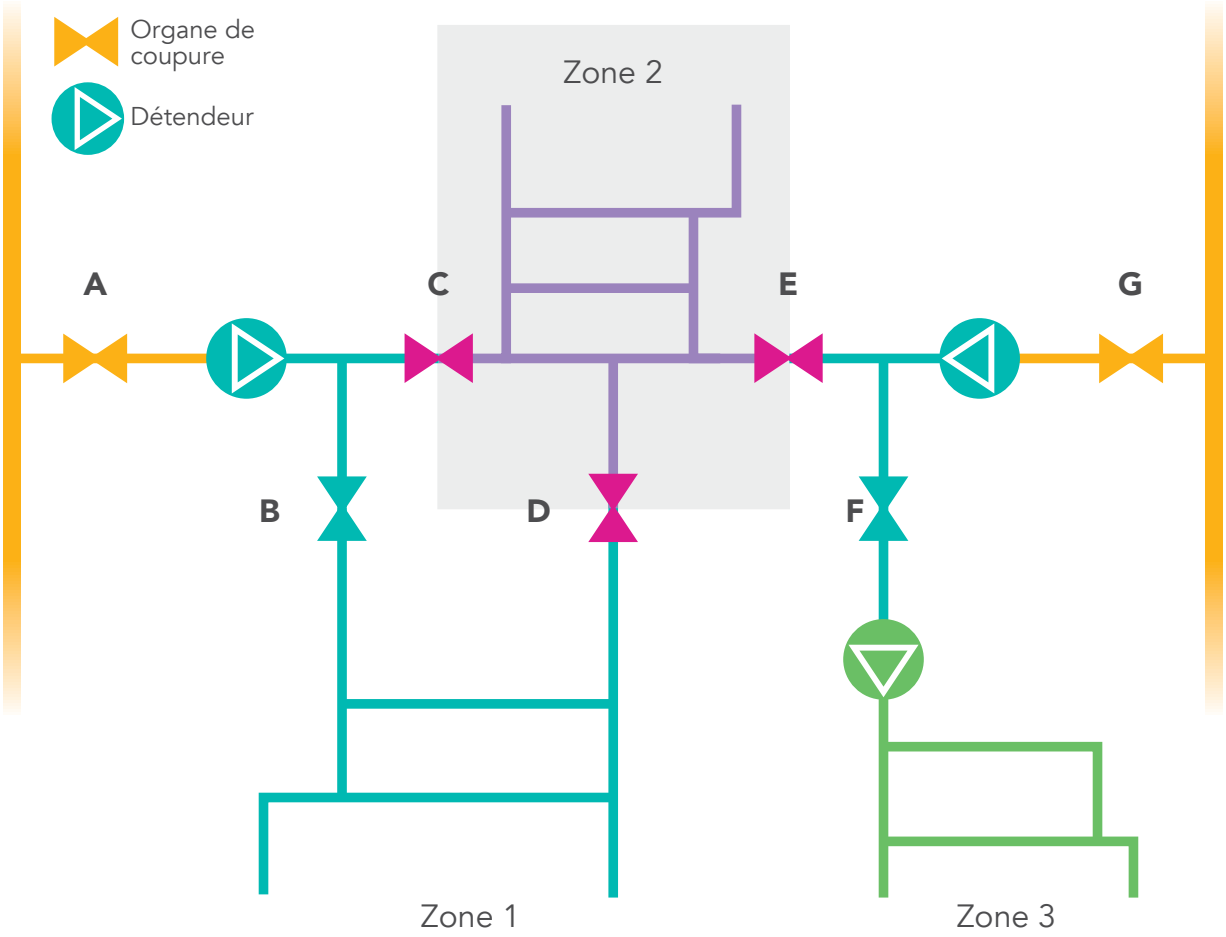

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 gammes de maintenance sont appliquées.

Visites de maintenance des postes de détente réseau

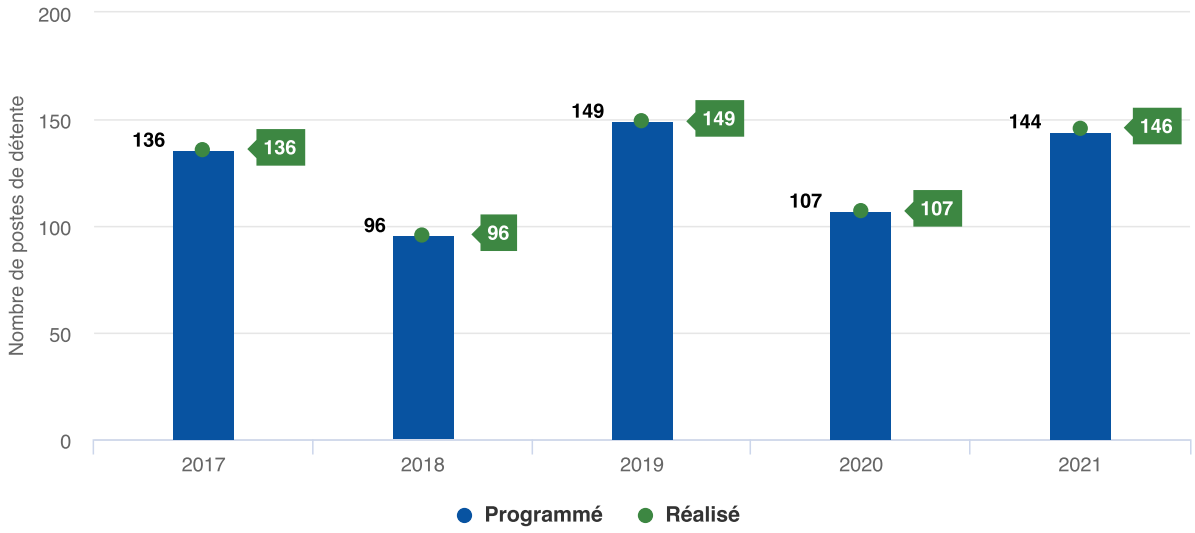

Visites de maintenance des robinets de réseau

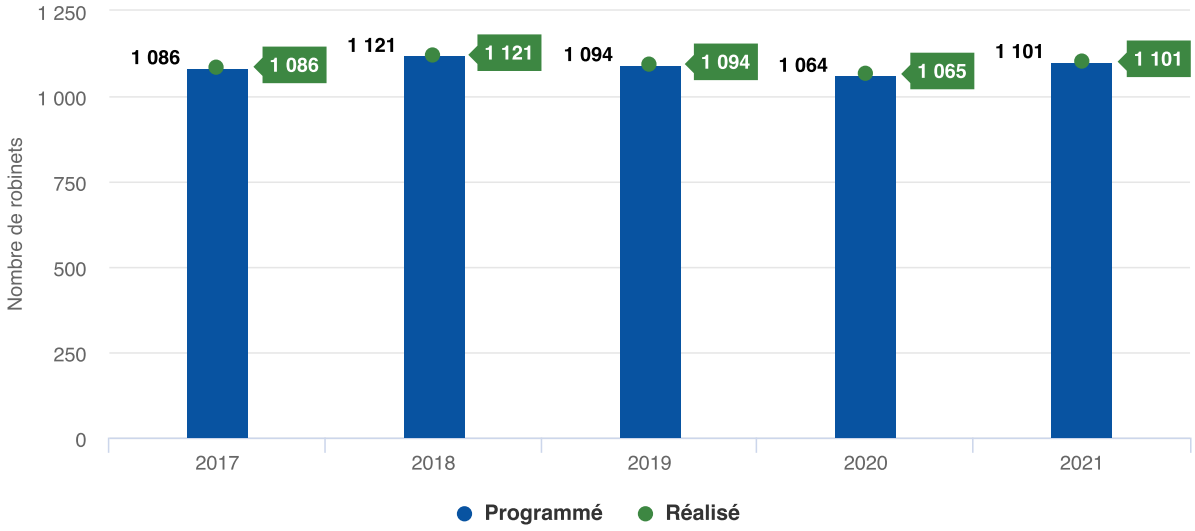

Visites de maintenance des branchements collectifs

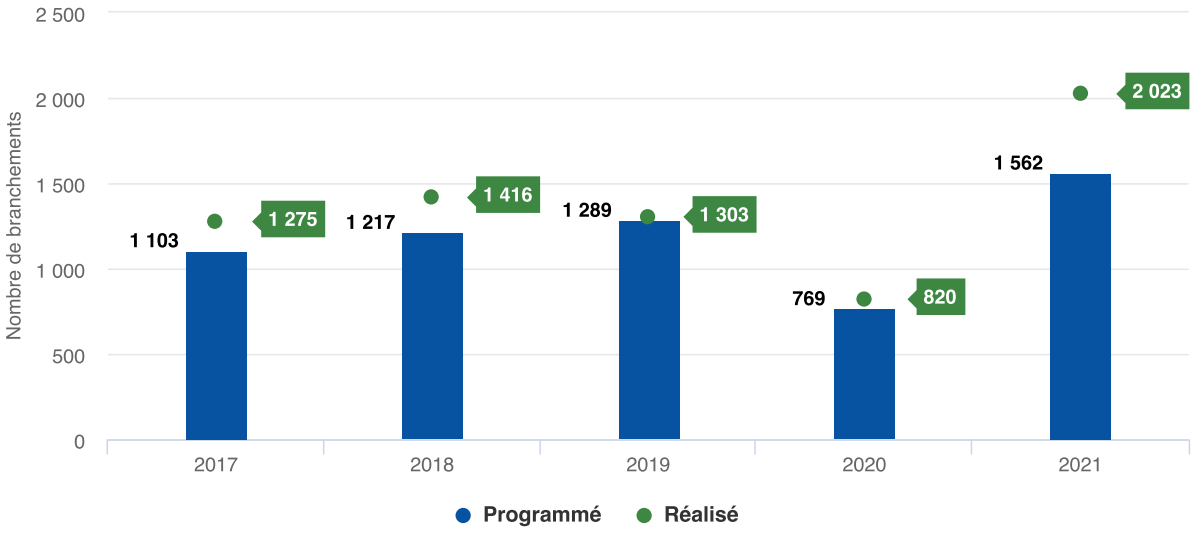

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain...).

Longueur de réseau surveillé programmé et réalisé

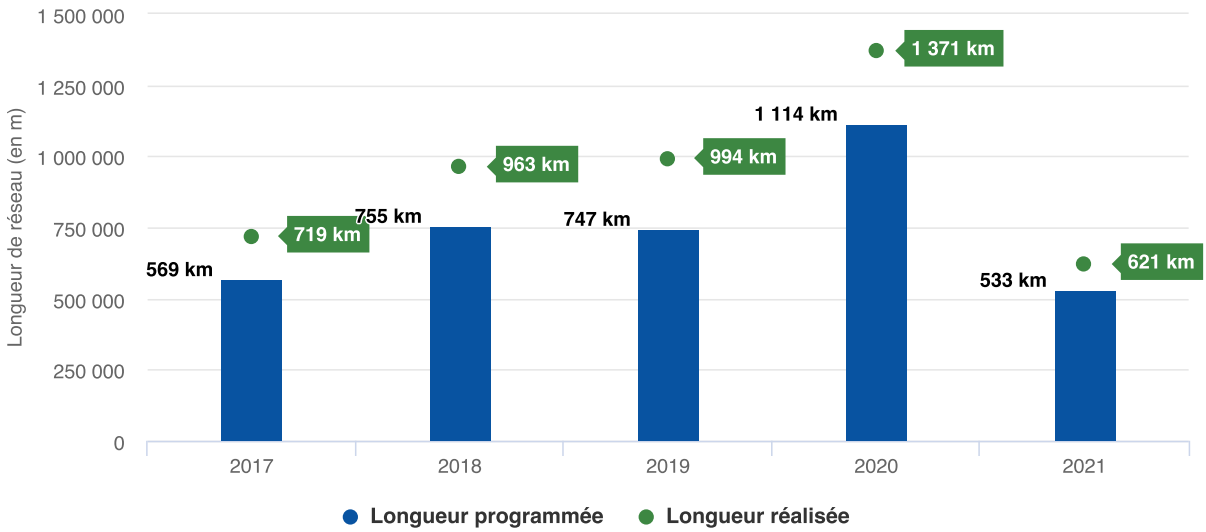

La sécurité des installations intérieures
Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2021, sur votre concession :

- 441 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- 9 situations de danger - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ
La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et pose des compteurs

Type de compteur	Périodicité	2019	2020	2021
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	5 326	15 217	12 497
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	122	112	114
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	118	133	192

Le réglementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire anti-endommagement est applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite l'ensemble des déclarations de travaux référencées via le Guichet Unique de téléservice de l'Ineris : les DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, les DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou les Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux, dans les délais réglementaires.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des Déclarations de Travaux

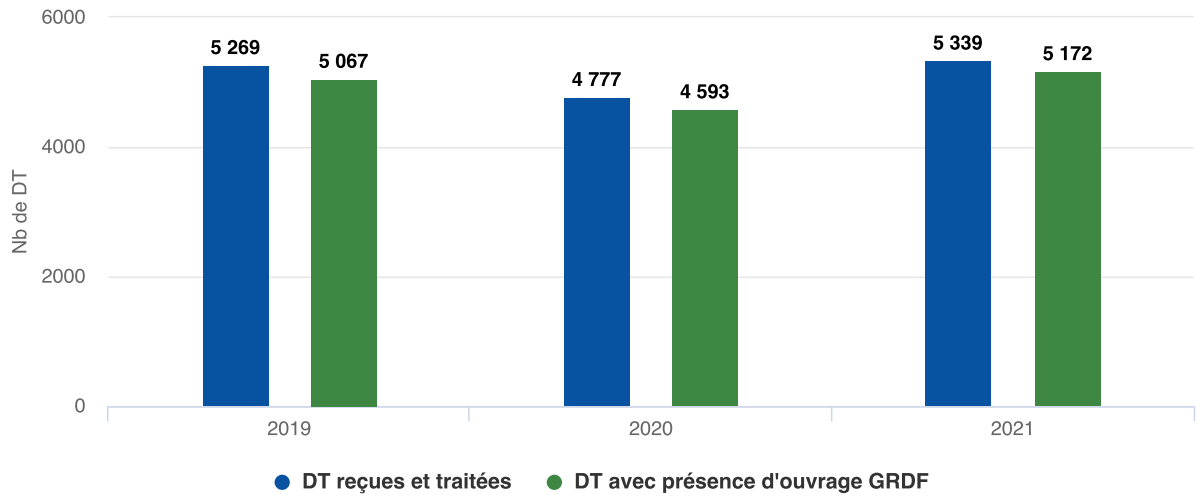

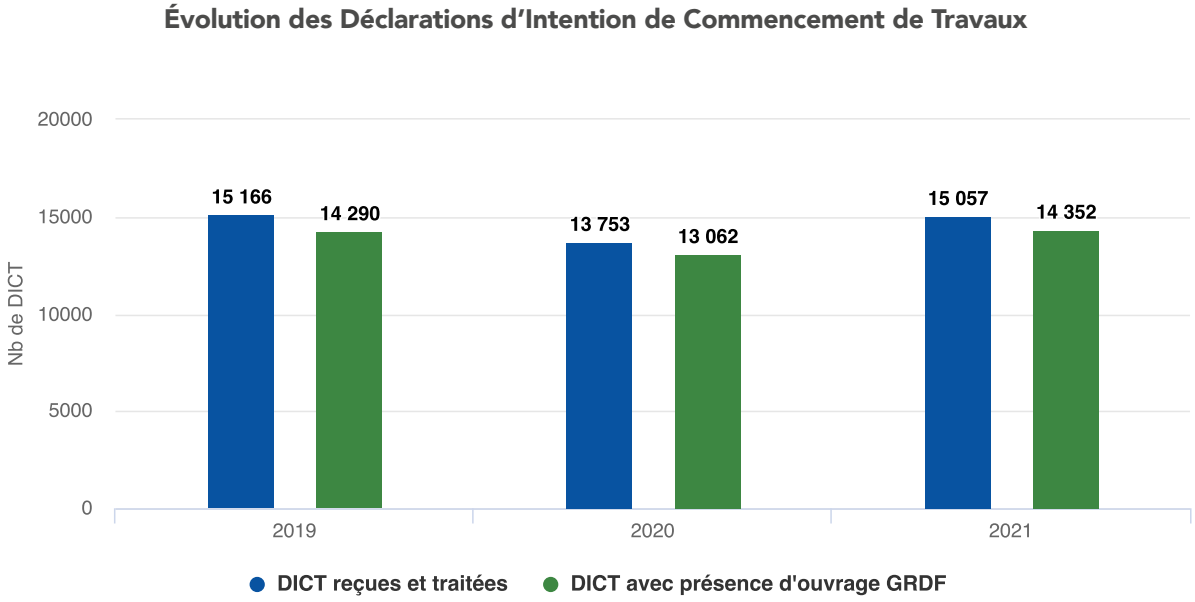

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

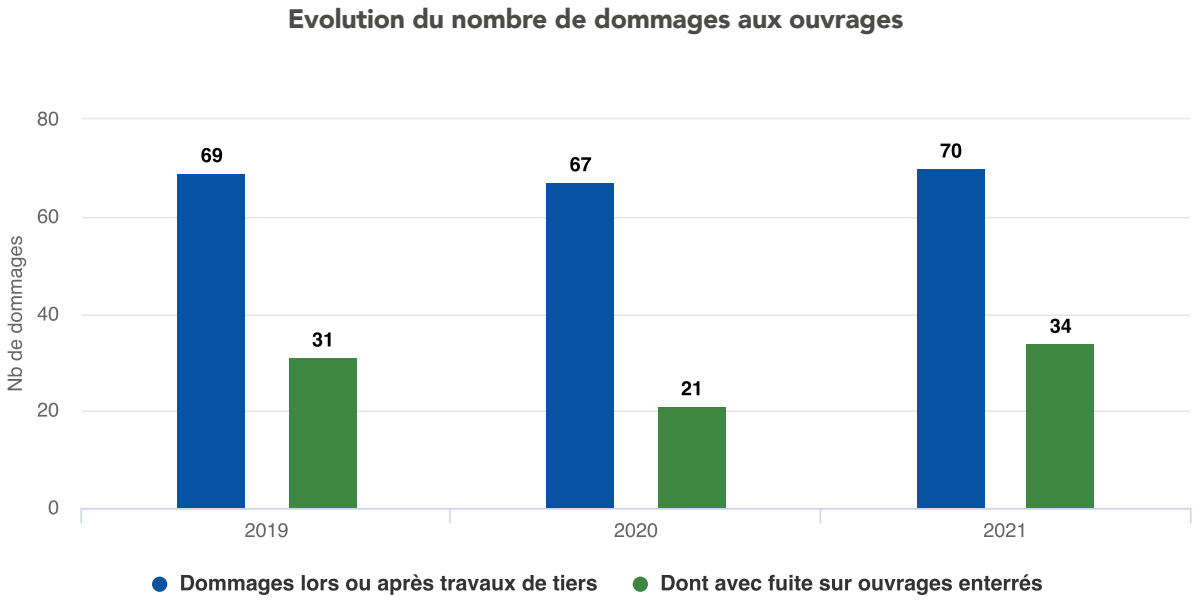

Dommages

	2019	2020	2021
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	31	21	34
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	14 290	13 062	14 352
Taux	0,22%	0,16%	0,24%

GRDF

03 Le patrimoine de votre concession

3.1 Vos ouvrages 48

3.2 Les chantiers 55

3.3 Les investissements 58

3.4 La valorisation de votre patrimoine 64

3.1 Vos ouvrages

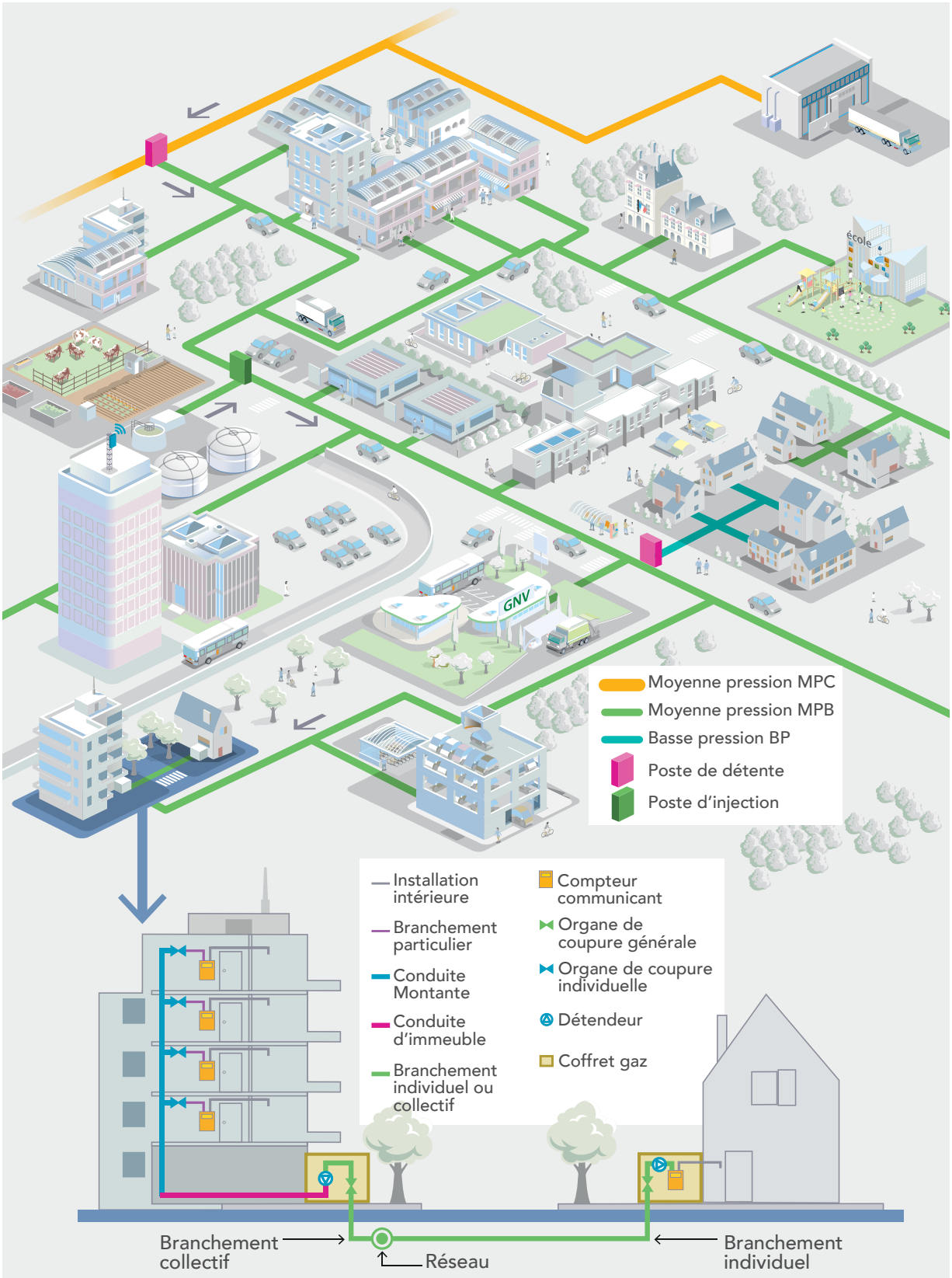

Sur le réseau de distribution de gaz géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2021 près de 5,8 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites tertiaires et industriels, ainsi que 860 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,2 millions d'appartements. Ce sont donc près de 11 millions de logements qui sont alimentés en gaz. 96% de ce réseau est exploité en Moyenne Pression.

L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2021,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2021

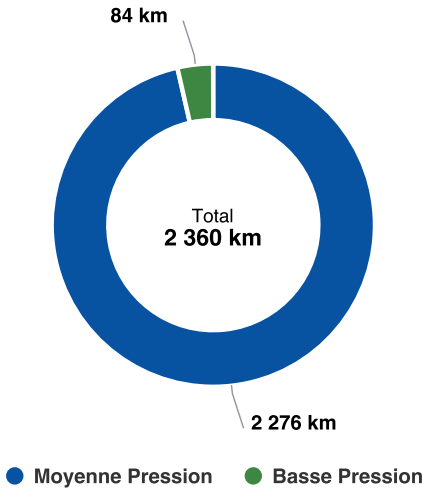

Évolution des canalisations par pression

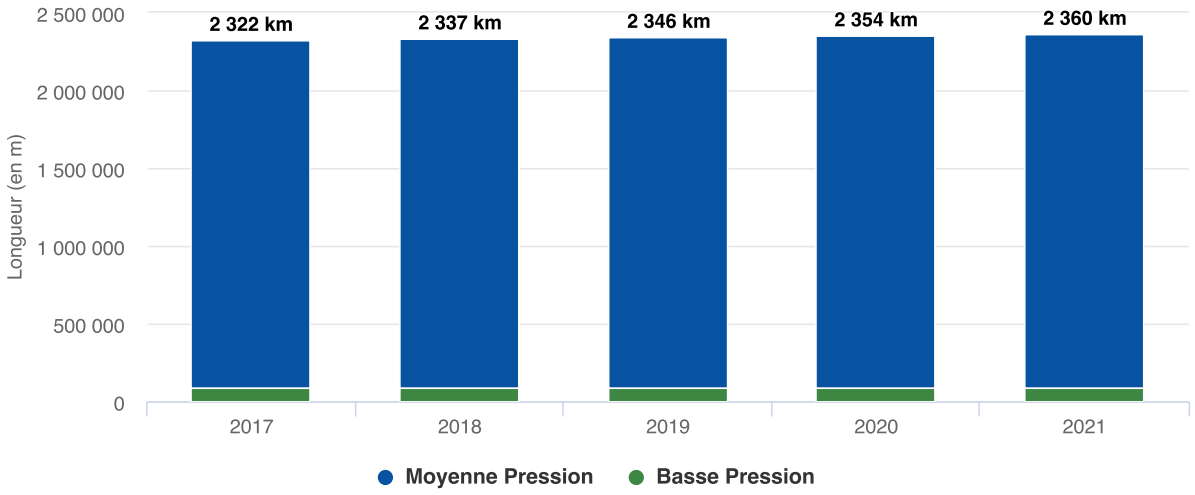

L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2021,
- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2021

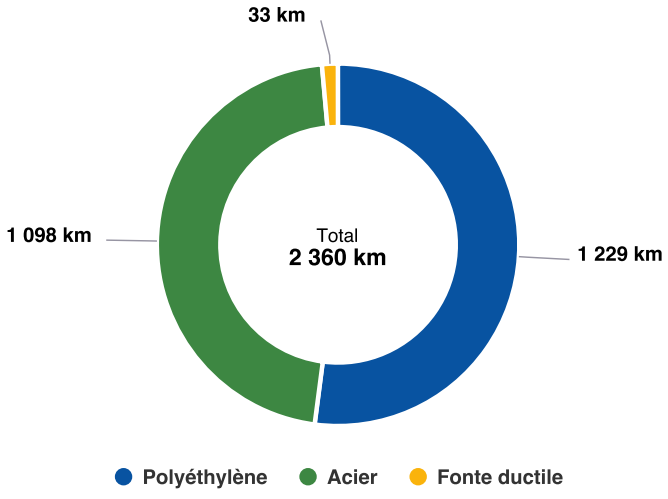

Évolution des canalisations par matière

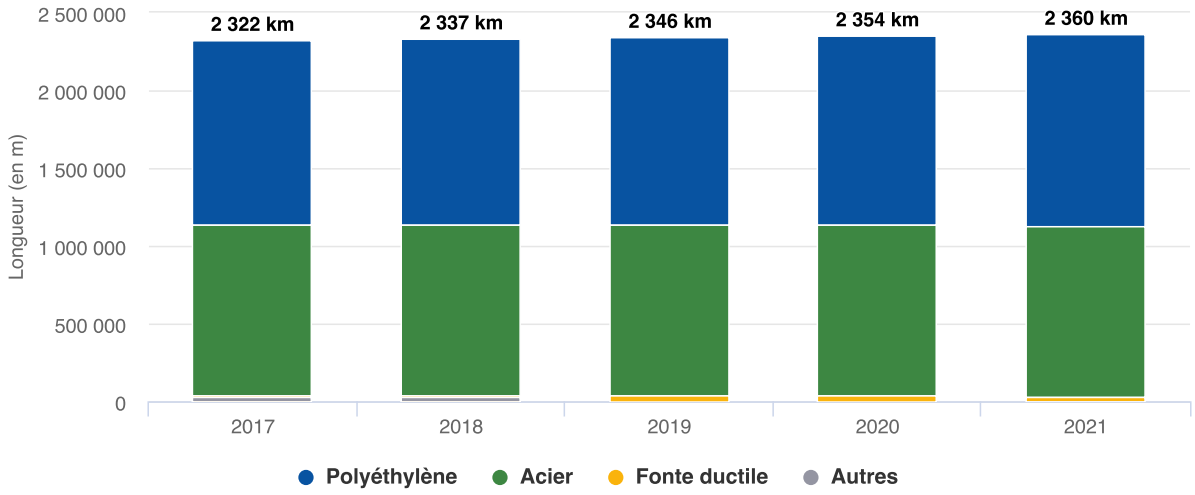

L'inventaire des ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage.
Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages

	2019	2020	2021
Postes de détente réseau	275	276	276
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	1 806	1 803	1 805
Branchements collectifs	11 111	11 109	11 217

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision
La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés, améliore la précision cartographique des réseaux posés avant 2012 vers la Classe A (arrêté du 15 février 2012 modifié) et la complétude des branchements en cartographie « Grande Echelle » (arrêté du 13 juillet 2000).

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie
GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans « Grande Échelle ».

En 2021, sur votre concession 1 297 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages
GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé « Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages » (RIO).

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l'inventaire technique et l'inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2021, l'indice de connaissance du patrimoine est de 90.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre concession.

Indice de connaissance du patrimoine

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2021
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif	4
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif	2
10	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	2
11	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, sur le Portail Collectivités GRDF, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
	TOTAL	**100**		**89**

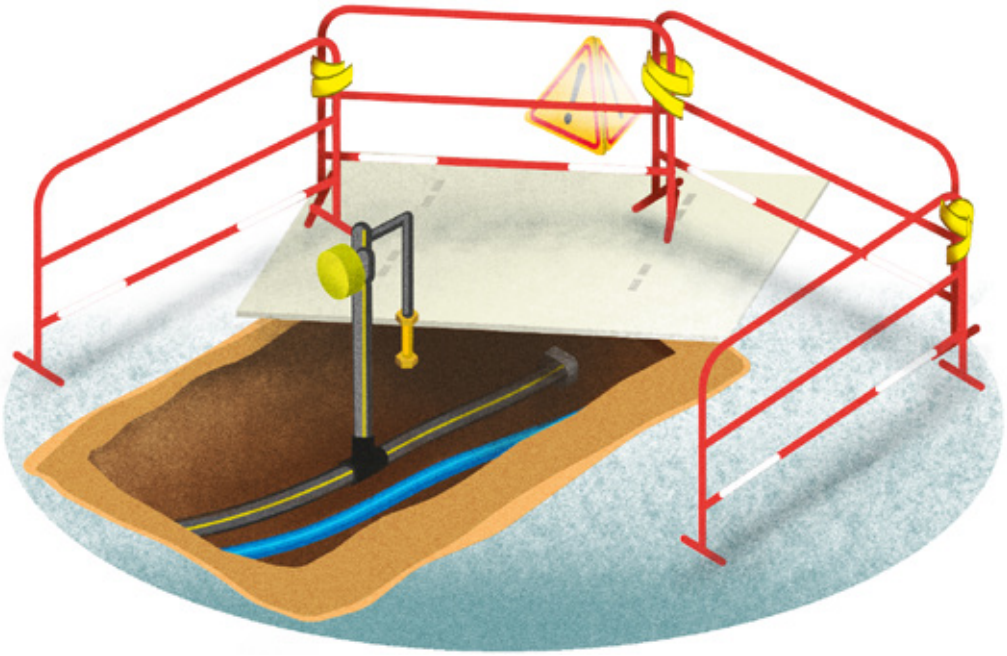

3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de raccordements et de transition écologique, les modifications d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de raccordements et de transition écologique
Ces travaux concernent :

- les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV,
- les investissements liés au développement des gaz verts (raccordement des unités de production, renforcements, maillages, …).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou les réglementations.

Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à la réglementation et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Le raccordement des unités de production de biométhane peut nécessiter des travaux de maillage du réseau. Un maillage permet de réunir plusieurs zones de consommation pour absorber la production de gaz vert. Dans les territoires où sont exploitées plusieurs unités de méthanisation, il peut y avoir besoin de réalisation de chantiers de rebours qui permettent de compresser le biométhane injecté dans le réseau de distribution afin qu'il soit acheminé dans un réseau de distribution de pression supérieure (par exemple de la MPB à la MPC) ou dans le réseau de transport.

Le raccordement des stations GNV peut nécessiter des travaux de renforcement du réseau de distribution, car les débits demandés sont importants.

En 2021, ces travaux ont représenté 7 682 m sur votre réseau.

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE DES EPINETTES - BOUAYE	583 m		35
ZAC LA FLEURIAYE - CARQUEFOU	545 m		39
CHEMIN DES GOULETS - SAUTRON	540 m		30
AVENUE DE LA BABINIERE - LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	474 m		2
ROUTE DE CARQUEFOU - NANTES	443 m		
RUE DES USINES ZONE ARTISANALE BAS DE CHANTENAY - NANTES	390 m		
RUE DE LA ROUSSELIERE - THOUARE-SUR-LOIRE	345 m		23
BOULEVARD DE L EUROPE - VERTOU	284 m	8	18

Les principaux chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers
Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l'initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, par exemple dans le cadre de grands projets urbains, à la suite de modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande d'autres occupants du sous-sol, d'aménageurs ou de clients finals.

En 2021, ces travaux ont concerné 852 m de votre réseau.

Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
AVENUE DES VILLAGES - CARQUEFOU	535 m		
RUE DE L'AQUITAINE - SAINT-HERBLAIN	135 m	4	
RUE JULES FERRY - BOUGUENAIS	101 m		1
RUE DES ROBARDIERES - SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE	38 m		1
RUE DE L'HERAULT - NANTES	24 m		
CHEMIN DU PETIT BOIS - REZE	10 m		
ROUTE DE SAINTE LUCE - NANTES	7 m		1
BOULEVARD PROFESSEUR RENE AUVIGNE - NANTES	1 m		1

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages
Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

En 2021, GRDF a modernisé 1 677 m de votre réseau.

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE G MOCQUET / RUE P BOURBAN / RUE A ALBAN - SAINT-	547 m	4	45
RUE DES PERRIERES - NANTES	419 m	13	23
RUE ANATOLE LE BRAZ - NANTES	220 m	3	18
CHEMIN LAUNAY ET RUE POTERIE - SAINT-JEAN-DE-BOISEAU	119 m		
RUE LORETTE DE LA REFOULAIS - NANTES	105 m	2	2
PLACE SAINT FELIX - NANTES	58 m	1	
PLACE DUMOUSTIER RUES PORTAIL PREMION HENRI IV - NANTES	51 m	1	
RUE ANTOINE WATTEAU - NANTES	32 m		2

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 40%).

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

3.3 Les investissements

La politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au niveau national, après une année 2020 en retrait du fait de l'impact significatif de la crise sanitaire, les investissements de GRDF ont atteint 1 195 M€ en 2021.
Un tiers des investissements totaux est consacré à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. La moitié est dédiée aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants. Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.
Après une année 2020 significativement perturbée par la crise sanitaire, les investissements de raccordements, portés par les conversions fioul-gaz, se sont nettement redressés en 2021, dépassant leur niveau de 2019 en dépit d'un début de fléchissement en construction neuve. Il en est de même des investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages. Les investissements liés au développement du biométhane, qui n'avaient pas été impactés par la crise sanitaire, poursuivent leur essor. En revanche, le déploiement des compteurs communicants n'a pu retrouver son rythme nominal, du fait de l'impact de la pénurie mondiale de composants électroniques, qui impacte la totalité des fournisseurs de compteurs.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD6

Sur la période 2020-2023, la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. A l'instar de la période tarifaire précédente, les montants d'investissements prévisionnels augmentent significativement, portés par la poursuite du déploiement des compteurs communicants (dont l'achèvement est attendu en 2023), le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Les mécanismes de régulation incitative, mis en place dans le cadre de l'ATRD5, sont maintenus. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité. Sur la période ATRD6, GRDF prévoit de consacrer en moyenne plus de 340 millions d'euros par an aux travaux de modification, d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les clés de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages…) et non par famille de biens (canalisations, branchements, postes de détente…). En revanche, les investissements réalisés peuvent être suivis selon ces deux approches.
Ainsi, à l'échelle de votre concession, sont présentés ci-après :

- Les mises en service de l'année (immobilisations) par famille de biens
- Les flux de dépenses (décaissées) par finalité.

Les investissements mis en service dans l'année correspondent à la valeur totale des biens mis en service en 2021. Ils sont présentés en 3 grandes familles :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc…)
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane
- Les « Autres biens mutualisés », qui correspondent à la quote-part des investissements réalisés sur les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques…).

Cette présentation, adoptée dans le CRAC 2020, permet de mieux distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre concession, selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Elle est utilisée dans les tableaux présentant les investissements mis en service, la valorisation du patrimoine et l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les deux tableaux ci-après présentent des synthèses de restitution des investissements :

- le premier tableau des mises en service dans l'année par famille de biens,
- le second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis le « Portail Collectivités », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site grdf.fr.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages (en euros)

	2019	2020	2021
TOTAL	**10 980 036**	**11 456 443**	**14 551 560**
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	5 019 335	4 737 563	6 597 006
Premier établissement	3 282 656	2 535 744	3 653 545
Canalisations et distributions	960 016	1 127 970	1 260 008
Branchements	1 842 958	1 227 143	1 735 206
Branchements - Individuels	1 104 615	793 313	1 067 179
Ouvrages collectifs	738 340	433 832	668 031
Installations techniques	479 687	180 633	658 331
Postes de détente réseau	0	89 876	44 829
Protection cathodique	134 227	22 148	26 191
Autres installations	345 461	68 609	587 311
Renouvellement	1 736 679	2 201 819	2 943 455
Canalisations et distributions	916 142	1 294 785	1 388 560
Branchements	793 669	805 966	1 490 311
Branchements - Individuels	483 758	459 277	932 392
Ouvrages collectifs	309 911	346 688	557 919
Installations techniques	26 867	101 068	64 585
Postes de détente réseau	4 654	90 160	62 730
Protection cathodique	0	0	1 855
Autres installations	22 213	10 908	0
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	2 782 503	3 796 102	3 990 589
Compteurs et postes clients	2 782 503	3 796 102	3 771 424
Compteurs	2 182 230	3 442 964	2 997 431
Postes clients et équipements de télérelevé	600 270	353 136	773 992
Installations techniques	0	0	219 166
Postes biométhane	0	0	219 166
BIENS MUTUALISÉS	3 178 201	2 922 775	3 963 967
Mobilier et immobilier	884 992	643 310	1 091 253
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	445 990	308 608	503 505
Aménagements	337 395	264 482	327 298
Autres équipements	101 605	70 222	260 448
Véhicules et engins d'exploitation	134 949	164 742	220 928
Immobilisations incorporelles	2 158 265	2 114 722	2 651 786
Projets informatiques	1 745 822	1 722 831	2 220 848
Autres immobilisations incorporelles	412 440	391 891	430 939

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL	**12 301 845**	**13 079 692**	**14 048 208**	**14 769 643**	**10 536 161**	**11 868 590**
RACCORDEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	2 773 570	2 027 273	3 059 741	3 625 000	2 520 000	2 405 000
Raccordements individuels et de pavillons et petits pros	883 511	707 396	1 117 964	775 000	720 000	655 000
Lotissements, zones d'aménagement	578 758	352 076	481 462	250 000	250 000	200 000
Raccordements de clients importants	1 292 211	924 125	1 156 156	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	19 087	43 677	304 158	1 500 000	450 000	450 000
MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS	686 670	602 722	912 609	750 000	1 250 000	3 250 000
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES	2 047 154	2 042 724	2 901 673	2 890 000	2 050 000	2 050 000
Investissements de structure des ouvrages	166 726	495 288	842 767	410 000	250 000	250 000
Dont restructurations et renforcements	0	230 925	278 133	110 000	50 000	50 000
Dont schéma de vannage	166 726	264 362	564 634	300 000	200 000	200 000
Modernisation des ouvrages	1 880 428	1 547 436	2 058 905	2 480 000	1 800 000	1 800 000
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux, ...)	302 993	190 435	387 274	1 000 000	800 000	800 000
Dont branchements et ouvrages collectifs	933 892	813 747	603 131	780 000	300 000	300 000
Autres investissements de modernisation	643 544	543 252	1 068 499	700 000	700 000	700 000
MODERNISATION DE LA CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE	412 440	392 160	424 712	419 952	477 949	548 513
COMPTAGE	3 694 649	5 485 983	3 570 824	3 741 506	949 783	715 268
Projet Compteurs Communicants Gaz	3 339 615	5 074 614	3 361 149	3 379 558	590 582	371 470
Postes de livraison clients	191 998	213 350	31 263	180 000	150 000	150 000
Compteurs et télérelevé	163 039	198 019	178 414	181 947	209 201	193 798
AUTRES	2 687 360	2 528 828	3 178 646	3 343 185	3 288 429	2 899 809
Logistique	803 373	811 557	1 062 460	1 061 916	1 478 420	1 283 681
Véhicules	134 949	164 742	220 928	422 915	547 615	542 634
Immobilier	332 577	231 932	203 985	327 278	555 501	462 442
Autres (outillage, télécom, matériel informatique, ...)	335 850	414 879	637 543	311 723	375 304	278 605
Système d'information	1 883 985	1 717 272	2 116 190	2 281 269	1 810 009	1 616 128

A noter que la présentation des investissements évolue légèrement (sans impact sur le total des investissements) : les investissements de modernisation de la cartographie et inventaire, auparavant intégrés dans le chapitre « Adaptation et modernisation des

ouvrages » font désormais l'objet d'une rubrique séparée. Cela permet de distinguer les investissements corporels sur les ouvrages du réseau de distribution des investissements incorporels de cartographie et bases de données.

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les deux années suivantes pour les contrats dont les investissements d'adaptation et modernisation des ouvrages sont supérieurs à 100 k€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 k€ sur 3 ans).

Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par définition, dans la mesure où certains investissements ne sont pas à l'initiative de GRDF (ex : « raccordement d'un nouveau client », « modification d'ouvrages à la demande de tiers »). Néanmoins, plus l'horizon de temps est proche, plus l'estimation sera pertinente.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement de tous les biens en service à fin 2021.

Origine de financement (en euros)

	Financée par GRDF	Financée par Autorité Concédante	Financée par des tiers
TOTAL	**305 984 221**	**0**	**42 703 660**
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	234 938 281	0	42 689 299
Canalisation de distribution	114 902 760	0	20 327 748
Branchements	109 396 871	0	22 113 333
Branchements individuels	64 074 386	0	7 694 958
Ouvrages collectifs	45 322 485	0	14 418 371
Installations techniques	10 638 653	0	248 222
Postes de détente réseau	2 067 048	0	79 412
Protection cathodique	5 296 121	0	32 721
Autres installations	3 275 485	0	136 089
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	26 701 536	0	0
Compteurs et postes clients	26 482 371	0	0
Compteurs	17 997 246	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	8 485 125	0	0
Installations techniques	219 166	0	0
Postes biométhane	219 166	0	0
BIENS MUTUALISÉS	44 344 404	0	14 362
Mobilier et immobilier	12 259 796	0	14 362
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	4 992 113	0	0
Aménagements	5 083 143	0	0
Génie civil	141 911	0	14 362
Terrains	23 122	0	0
Autres équipements	2 019 512	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	2 461 961	0	0
Immobilisations incorporelles	29 622 646	0	0
Projets informatiques	22 452 119	0	0
Autres immobilisations incorporelles	7 170 525	0	0

La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'agit de montrer la valeur du patrimoine de la de la concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE, le remboursement et la rémunération des investissements financés par GRDF s'effectuent via une annuité constituée de l'amortissement sur la durée de vie économique des biens réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (BAR : Base d'Actifs Régulés). Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession .

Valorisation du patrimoine (en euros)

	VNR début d'année	VNR fin d'année	Remb. éco. réeval. de l'année	Coût de financement de l'année	Charges d'invest. de l'année
TOTAL	**167 562 037**	**166 556 599**	**12 755 709**	**7 288 165**	**20 043 876**
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	140 489 678	136 996 896	8 043 713	5 851 006	13 894 719
Canalisation de distribution	66 427 640	64 773 514	3 668 375	2 763 464	6 431 840
Branchements	69 876 125	68 024 735	4 011 588	2 908 296	6 919 887
Branchements individuels	41 468 258	40 476 486	2 386 695	1 728 240	4 114 936
Ouvrages collectifs	28 407 870	27 548 251	1 624 895	1 180 059	2 804 954
Installations techniques	4 185 913	4 198 645	363 747	179 245	542 990
Postes de détente réseau	1 253 338	1 282 388	64 407	53 274	117 681
Protection cathodique	1 892 978	1 701 678	219 344	78 172	297 515
Autres installations	1 039 597	1 214 578	79 996	47 797	127 794
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	11 722 618	13 966 117	1 421 712	716 922	2 138 630
Compteurs et postes clients	11 722 618	13 757 909	1 410 754	712 474	2 123 224
Compteurs	10 019 731	11 681 334	1 136 745	611 045	1 747 789
Postes clients et équipements de télérelevé	1 702 888	2 076 577	274 007	101 428	375 438
Installations techniques	0	208 207	10 958	4 448	15 406
Postes biométhane	0	208 207	10 958	4 448	15 406
BIENS MUTUALISÉS	15 349 741	15 593 591	3 290 283	720 243	4 010 523
Mobilier et immobilier	5 014 900	5 065 991	877 241	247 827	1 125 071
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	1 668 698	1 694 095	407 349	76 666	484 014
Aménagements	1 876 405	1 758 283	390 625	81 978	472 602
Génie civil	28 593	26 684	1 910	1 172	3 081
Terrains	224 337	224 337	0	9 198	9 198
Autres équipements	1 216 866	1 362 592	77 359	78 815	156 171
Véhicules et engins d'exploitation	666 843	683 213	210 314	31 572	241 883
Immobilisations incorporelles	9 667 997	9 844 387	2 202 729	440 840	2 643 569
Projets informatiques	7 564 208	7 768 689	1 764 205	346 614	2 110 816
Autres immobilisations incorporelles	2 103 791	2 075 697	438 523	94 231	532 757

04 Le compte d'exploitation

4.1 Le tarif de distribution - ATRD 70

4.2 La synthèse du compte d'exploitation 72

4.3 Les recettes 75

4.4 Les charges 77

4.5 L'équilibre financier 81

4.1 Le tarif de distribution - ATRD

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, le législateur a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie).

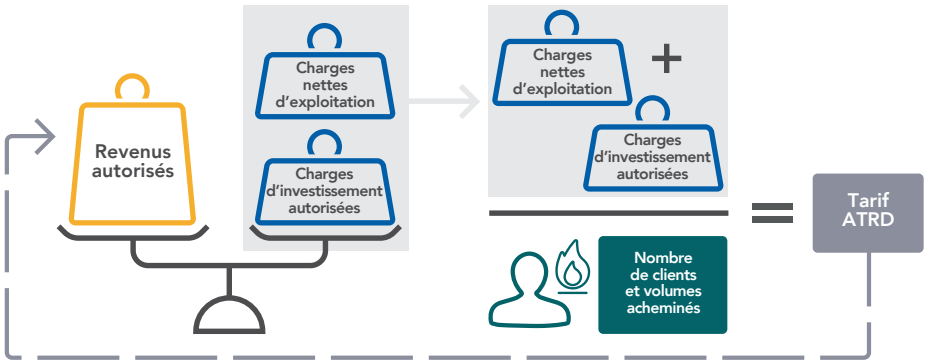

Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), tous les 4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

L'élaboration du tarif ATRD6 par la CRE

La Commission de Régulation de l'Energie a publié le 23 janvier 2020 sa délibération relative au tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dit ATRD6. Ce nouveau tarif est entré en vigueur au 1er juillet 2020 pour une durée de quatre ans. L'évolution moyenne envisagée du tarif ATRD6 s'établit à environ -0,3%/an sur la période.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Evolution du tarif au 1er juillet 2021

Chaque année, la grille tarifaire évolue au 1er juillet de l'année N selon la formule d'indexation « $IPC_N - X + k_N$ » où :

- IPC_N est le taux d'inflation prévisionnel pour l'année N pris en compte dans le projet de loi de finances de l'année N,
- X est le facteur d'évolution annuel sur la grille tarifaire égal à -1,9% pour la

période ATRD6,

- k_N est l'évolution de la grille tarifaire, en pourcentage, plafonnée à ±2%, correspondant à l'apurement du solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à la date du 1er janvier de l'année N.

Au 1er juillet 2021, le tarif a augmenté de 0,7%.

La grille applicable du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 est la suivante :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 6 MWh/an	41,16 €	31,07 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	137,76 €	8,57 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	918,60 €	6,09 €		
T4	> 5 000 MWh/an	15 678,48 €	0,85 €	206,16 €	103,08 €

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par m)
TP	Tarif de proximité	37 040,88 €	102,84 €	67,56 €

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

4.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données ».

Le principe de péréquation tarifaire

Conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un gestionnaire de réseau efficace.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, la valeur des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation permet d'éviter des variations brutales de tarif à la maille de la concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.

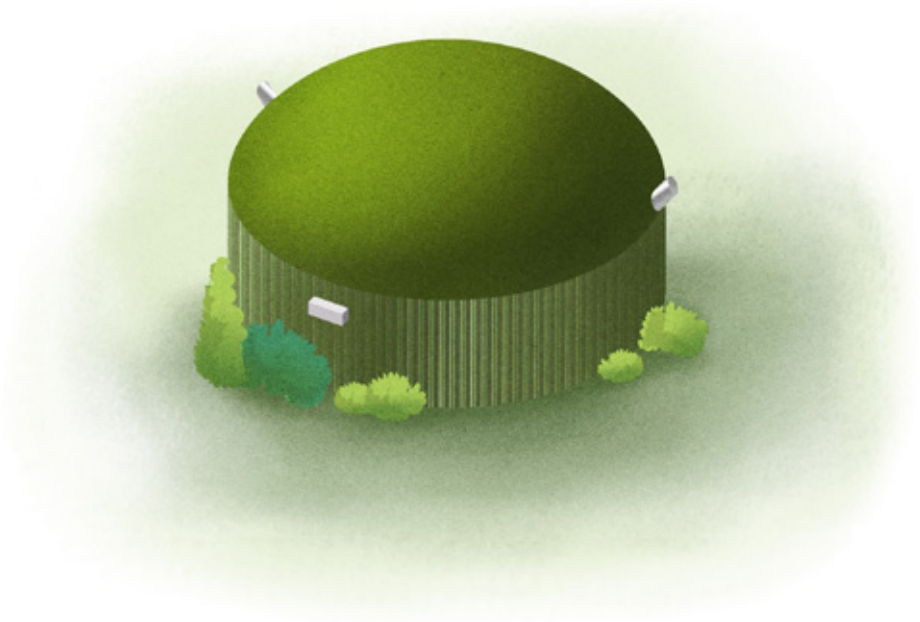

Le compte d'exploitation

Dans un service public péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE. Disposer d'un compte d'exploitation au périmètre

de chaque contrat permet à l'autorité concédante d'apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Le compte d'exploitation est la déclinaison locale des principes tarifaires

Pour la mettre en lumière dans un tel système, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les clients soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en les appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année.

Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2019	2020	2021
RECETTES D'ACHEMINEMENT	**47 587 434**	**46 104 938**	**49 764 269**
Part Abonnement	20 435 468	20 353 919	20 073 902
Part Consommation	24 489 260	22 940 930	26 850 320
Part Capacité (+Terme distance TP)	1 242 765	1 296 912	1 247 734
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	1 419 939	1 513 177	1 592 310
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	**22 420 178**	**23 265 730**	**22 521 905**
Charges d'exploitation brutes	25 636 168	25 982 357	25 601 206
Recettes liées aux prestations complémentaires	-3 215 987	-2 716 631	-3 079 306
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	**19 654 856**	**19 409 303**	**20 043 876**
Remboursement économique	11 175 796	12 318 580	12 755 709
Rémunération de la base d'actifs	8 479 062	7 090 726	7 288 165
PRODUITS MOINS CHARGES	**5 512 402**	**3 429 908**	**7 198 488**
Impact climatique	-547 291	-992 603	1 810 862
Contribution à la péréquation	3 269 877	2 572 514	2 893 866
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	2 789 813	1 849 993	2 493 762

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

En 2021, à l'échelle nationale, le climat a été plus froid que le climat moyen, générant un impact climatique positif d'environ 70 M€.

4.3 Les recettes

Les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

	2019	2020	2021
PRODUITS	**50 803 423**	**48 821 567**	**52 843 568**
Recettes liées à l'acheminement du gaz	47 587 435	46 104 938	49 764 267
Recettes liées aux prestations complémentaires	3 215 987	2 716 631	3 079 306
Prestations ponctuelles	729 128	613 435	731 609
Prestations récurrentes	1 286 338	1 236 161	1 334 003
Prestations producteurs de biométhane	10 292	10 292	20 951
Raccordements et autres travaux	1 190 156	856 655	992 656
Autres recettes	80	85	85

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs continuent à être relevés semestriellement en attendant la fin du déploiement des compteurs communicants, les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

GRDF utilise la « méthode publique des profils », et les dates de relevé ainsi que les index de consommation des clients en complément des clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuit, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.4 Les charges

Les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (en euros)

	2019	2020	2021
TOTAL	**25 636 168**	**25 982 357**	**25 601 206**
Main d'œuvre	11 734 745	11 853 359	11 673 633
Achats de matériel, fournitures et énergie	1 747 383	1 488 167	2 258 837
Sous-traitance	3 479 770	3 450 072	3 696 372
Redevances (contractuelle et occupation du domaine public)	507 383	520 537	528 133
Impôts et taxes	864 393	832 449	535 863
Autres charges d'exploitation	7 302 495	7 837 772	6 908 371
Dont immobilier	1 188 791	1 200 091	1 164 152
Dont informatique, poste et telecom	2 283 767	2 199 049	1 855 978
Dont assurances	1 126 235	1 172 994	1 436 378
Dont communication et animation de la filière gaz	617 328	564 047	455 653
Dont commissionnement	1 419 939	1 513 177	1 592 310
Dont autres	666 433	1 188 414	403 894

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clés opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clé financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente.

Voici la répartition à la maille nationale des charges d'exploitation par type d'agence et par type de clé pour 2021.

Type d'agence	Affecté directement	Clé Opérationnelle	Clé Patrimoniale	Clé Financière	Total
Locale	0,0%	11,3%	7,3%	4,9%	**23,5%**
Régionale	2,4%	9,0%	16,0%	6,9%	**34,3%**
Nationale	5,4%	2,5%	26,8%	1,4%	**36,0%**
Siège	0,0%	0,7%	4,0%	1,4%	**6,1%**
Total	**7,9%**	**23,5%**	**54,1%**	**14,5%**	**100,0%**

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les charges d'investissement de la concession

La présentation des charges d'investissement distingue trois familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de distribution, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc…),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent à la fois les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, mais également les postes d'injection de biométhane,
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques…).

Dans les données détaillées mises à votre disposition sur la « Plateforme de Données Concession », vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens.

Charges d'investissements (en euros)

	2019	2020	2021
TOTAL	**19 654 856**	**19 409 303**	**20 043 876**
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	14 430 409	13 787 744	13 894 719
Canalisation de distribution	7 139 610	6 452 409	6 431 840
Branchements	6 772 636	6 838 613	6 919 887
Branchements individuels	3 968 985	4 058 224	4 114 936
Ouvrages collectifs	2 803 654	2 780 389	2 804 954
Installations techniques	518 159	496 721	542 990
Postes de détente	119 006	111 871	117 681
Protection cathodique	332 722	306 372	297 515
Autres installations	66 431	78 477	127 794
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	1 422 653	1 764 340	2 138 630
Compteurs et postes clients	1 422 653	1 764 340	2 123 224
Compteurs	1 088 539	1 423 535	1 747 789
Postes clients et équipements de télérelevé	334 114	340 807	375 438
Installations techniques	0	0	15 406
Postes biométhane	0	0	15 406
BIENS MUTUALISÉS	3 801 793	3 857 215	4 010 523
Mobilier et immobilier	950 689	1 010 050	1 125 071
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	407 785	390 249	484 014
Aménagements	506 528	482 524	472 602
Génie civil	6 269	3 142	3 081
Terrains	7 603	7 813	9 198
Autres équipements	22 496	126 314	156 171
Véhicules et engins d'exploitation	263 324	240 701	241 883
Immobilisations incorporelles	2 587 784	2 606 462	2 643 569
Projets informatiques	2 037 801	2 086 623	2 110 816
Autres immobilisations incorporelles	549 981	519 839	532 757

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les clients et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit majoritairement d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de

concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont calculées selon la répartition des ouvrages mutualisés au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD6 2020-2023, la CRE a fixé le taux de rémunération à 4,1%.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Evolution de la durée de remboursement de certains ouvrages
Dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1er janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée régulatoire d'amortissement entraîne une augmentation des charges de capital normatives sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Cette hausse des charges de capital normatives est compensée par la baisse concomitante du taux de rémunération de la BAR entre l'ATRD5 et l'ATRD6.

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNR et VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15% de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

4.5 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz acheminées sur le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Lorsque cet impact est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas perçu le niveau de recettes que la CRE avait estimé sur la base d'une température moyenne, ce qui constitue un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante, via le CRCP, de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des clients cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- Les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages et leur valeur.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais est sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.
Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

- L'apurement du CRCP de l'année précédente.
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage (X=1,9%) et hypothèses d'inflation prévisionnelle.
- Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1er juillet N+1.

05 La transition écologique

5.1 Le gaz vert 86

5.2 La mobilité durable 88

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie 89

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le biométhane

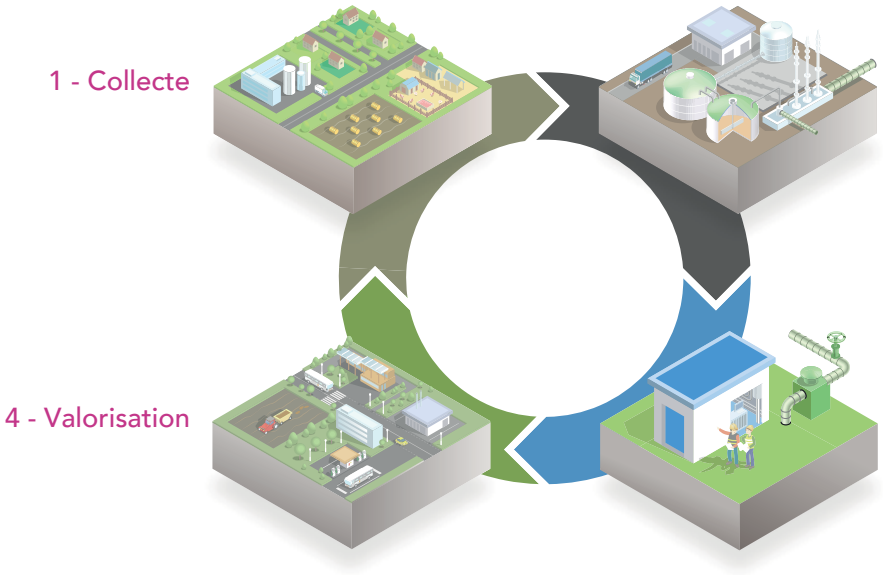

1 - Collecte

Les déchets sont collectés et transportés sur le site de méthanisation.

2 - Méthanisation

Les déchets sont triés, préparés et introduits dans le méthaniseur.
Ils sont mélangés et chauffés.
Les bactéries les transforment en biogaz et digestat.

3 - Injection

Le biogaz est épuré et devient du biométhane.
Dans le poste d'injection, GRDF odorise et contrôle la qualité du biométhane.
Sa pression est ensuite régulée avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel.

4 - Valorisation

Le digestat, engrais naturel, peut être épandu sur les terres agricoles.
Le biométhane est injecté dans le réseau pour une utilisation similaire à celle du gaz naturel : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité, carburant…

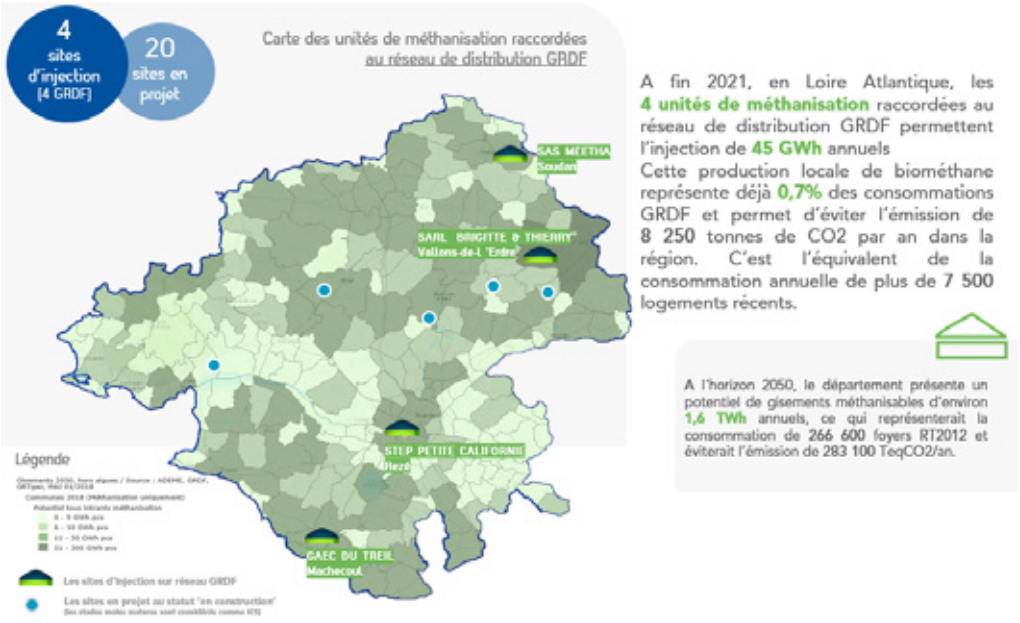

A fin 2021, en Loire Atlantique, les **4 unités de méthanisation** raccordées au réseau de distribution GRDF permettent l'injection de **45 GWh** annuels
Cette production locale de biométhane représente déjà **0,7%** des consommations GRDF et permet d'éviter l'émission de **8 250** tonnes de CO2 par an dans la région. C'est l'équivalent de la consommation annuelle de plus de **7 500** logements récents.

A l'horizon 2050, le département présente un potentiel de gisements méthanisables d'environ **1,6 TWh** annuels, ce qui représenterait la consommation de **266 600** foyers RT2012 et éviterait l'émission de **283 100** TeqCO2/an.

5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Sur votre région administrative, il y a 30 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 213 GWh.

5.3 Les données au service de la maitrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique…

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

06 GRDF & Vous

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public 92

6.2 Une organisation à votre service 95

6.3 Les outils digitaux à votre disposition 99

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée des activités suivantes :

- la production (importation et désormais production locale),
- le stockage,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz, par les fournisseurs d'énergie.

La chaîne gazière

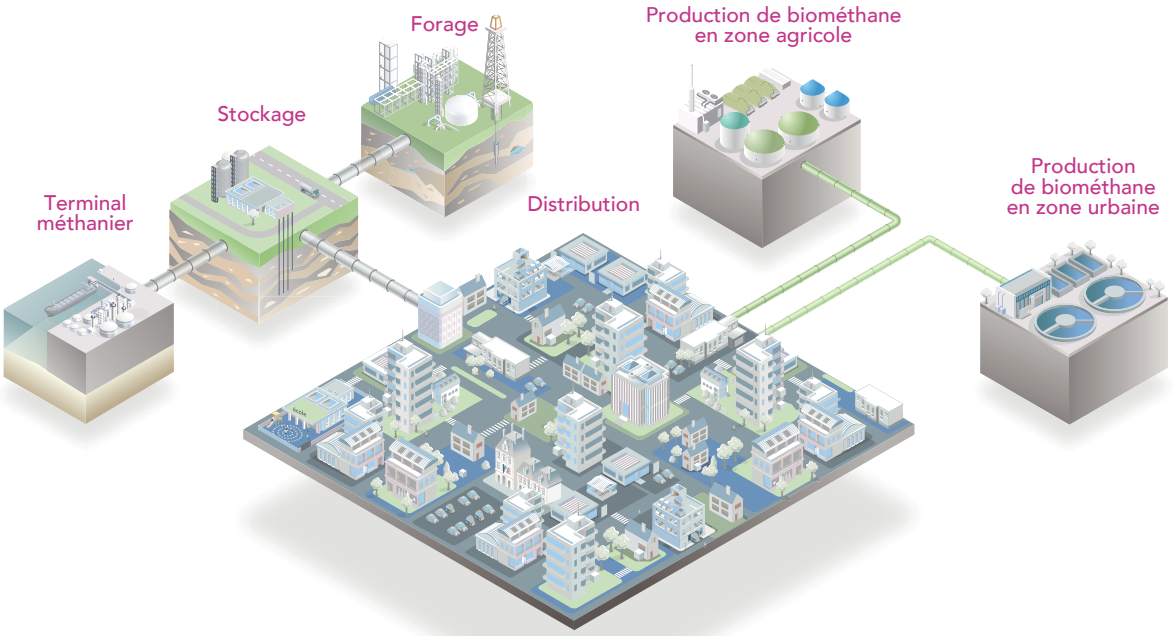

Terminal méthanier

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres et marins (offshore). Il est acheminé par voie maritime jusqu'aux terminaux méthaniers en France. Il est principalement importé d'Algérie et du Nigéria.

Stockage

Le gaz naturel est stocké dans les réservoirs souterrains à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.

Forage

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres par forage et être acheminé par gazoduc. En France, il est importé principalement de Norvège, de Russie et des Pays-Bas.

Distribution

Le gaz est acheminé des points de stockage ou de production biométhane aux clients via un réseau de basse et de moyenne pression. GRDF gère ce réseau par délégation des collectivités, lequel est utilisé par l'ensemble des fournisseurs.

Production de biométhane en zone agricole

Le gaz vert peut être produit à partir de la méthanisation de matières agricoles ou de fumier. Triés et mélangés, ces intrants sont chauffés et transformés en biométhane.

Production de biométhane en zone urbaine

Le gaz vert peut être produit à partir de la valorisation des déchets urbains. Triés et mélangés, ces derniers sont chauffés et transformés en biométhane.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- L'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une

durée de 4 ans (2019-2023) et soumis à la réglementation régissant son activité.

- La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires des Catalogues des Prestations de chaque opérateur.
- L'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de GRDF de service public

L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la sécurité d'approvisionnement, la sécurité des réseaux et des installations, la qualité de la relation avec tous les clients, le développement équilibré des territoires, la transition écologique et la politique de recherche et de développement.

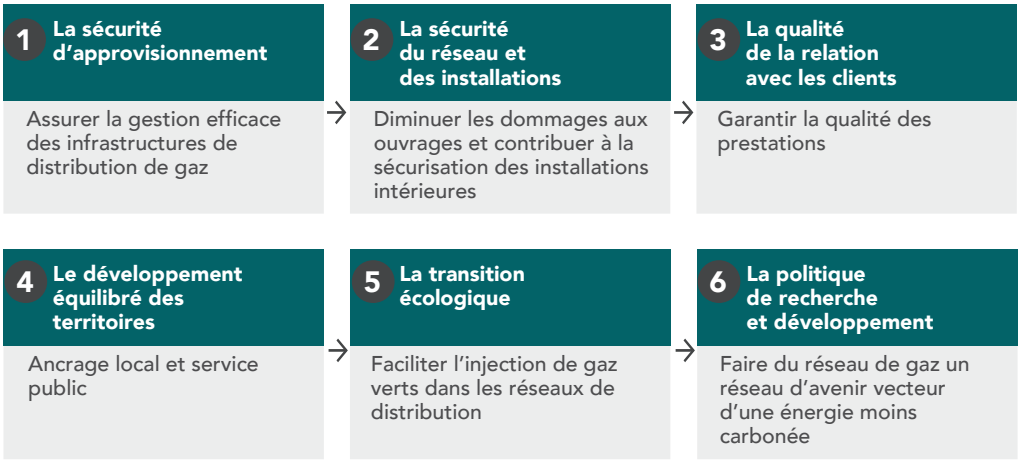

La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en début d'année 2021 (source : site Internet CRE).

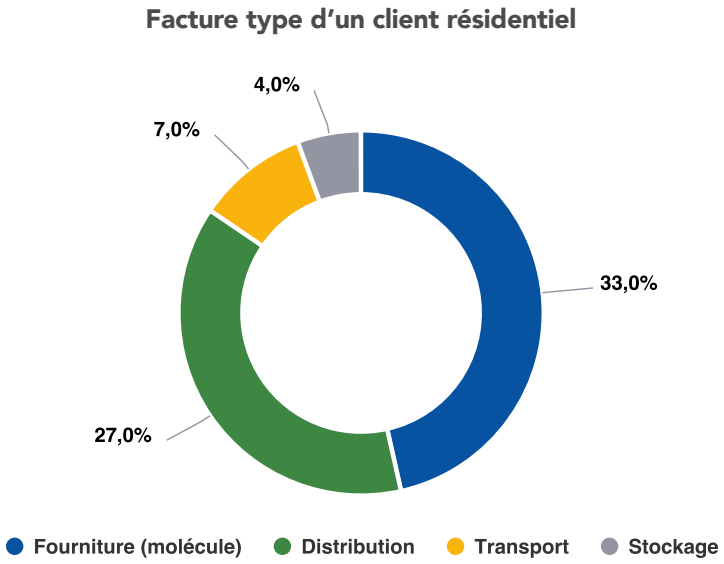

Le gaz, une énergie compétitive

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : www.grdf.fr/particuliers/evolution-prix-energies

6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

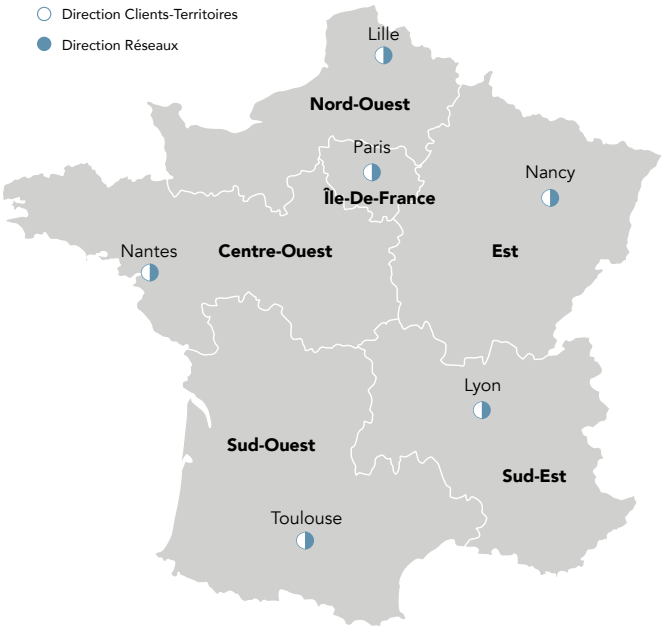

Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, depuis le 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI), la zone de desserte de GRDF est couverte par 63 AI.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales. Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle

Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports

Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Avec son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz vert dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Achats responsables : GRDF obtient l'unique label attribué par les pouvoirs publics en la matière

GRDF a reçu le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), unique label reconnu par l'Etat dans ce domaine. Cette reconnaissance décernée conjointement par le médiateur des entreprises et le conseil national des achats, distingue les organisations ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Le plus haut niveau de reconnaissance, à savoir un critère d'excellence, a été attribué à GRDF sur la question de la contribution au développement du territoire saluant la qualité et l'impact positif des coopérations entre GRDF et les acteurs et/ou écosystèmes locaux.

Attribuée pour une durée de 3 ans, cette distinction témoigne des nombreuses actions concrètes engagées durablement par GRDF dans des pratiques d'achats responsables, vertueuses et réciproques. Elle témoigne également de son rôle d'acteur du développement économique local.

Les chiffres clefs de GRDF

Le plus long réseau de gaz en Europe

204 233 km
de réseau de gaz, soit plus de 5 fois le tour de la terre

257 TWh
de gaz acheminé

1,2 milliard d'€
investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau

1 million d'€
consacré chaque jour à la sécurité du réseau

Une entreprise dynamique

11 643
collaborateurs

496
embauches en CDI

751
alternants
vont être formés chez GRDF

3,56
milliards d'€
de chiffre d'affaires

Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 585 communes
desservies par le réseau de distribution de gaz

77 % de la population
habite une commune desservie en gaz par GRDF

418 stations GNV
raccordées sur le réseau GRDF

304 sites d'injection biométhane
d'injection de biométhane exploités sur le réseau GRDF

3,3 TWh de biométhane injecté
dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Le Portail Collectivités : le nouvel espace digital à votre service

Le Portail Collectivités a été mis en service fin 2021, et remplace les outils MaConcessionGaz et MonRéseauGaz.

Accessible sur grdf.fr, le Portail Collectivités est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Lexique

Branchement
Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier
Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations
Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur
Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Compteur Domestique
Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16m3/h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6m3/h) et G6 (10m3/h).

Compteur Industriel
Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à 16m3/h. Il s'agit donc des compteurs de type G10 (16m3/h) et au-delà.

Concentrateur
Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)
Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)
La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)
La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement
Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

Contrat de fourniture
Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

Contrat de livraison direct (CLD)
Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m^3/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)
Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage
Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur
Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)
Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV
Utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure
L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

IRIS
Les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) sont définis par l'INSEE et constituent « la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales ». Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambigüité et stables dans le temps.

Normo mètre cube (Nm^3)
Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Poste d'injection
Equipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Lexique

Poste de livraison
Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)
Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro Celsius.

Pression de livraison
Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée
Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution
Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou bâtiments tertiaires).

Réseau BP
Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibar.

Réseau MPA
Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibar et 0,4 bar.

Réseau MPB
Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

Réseau MPC
Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bar.

Compte rendu d'activité de concession 2021

NANTES METROPOLE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JÉRÔME CHAMBIN

RÉDACTEURS : CÉCILE NIVAUD, EMILIO SOBA

Date de création : juin 2021
Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr

GRDF
GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

" Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.

Choisir le gaz,
c'est aussi choisir l'avenir

Quel que soit votre fournisseur
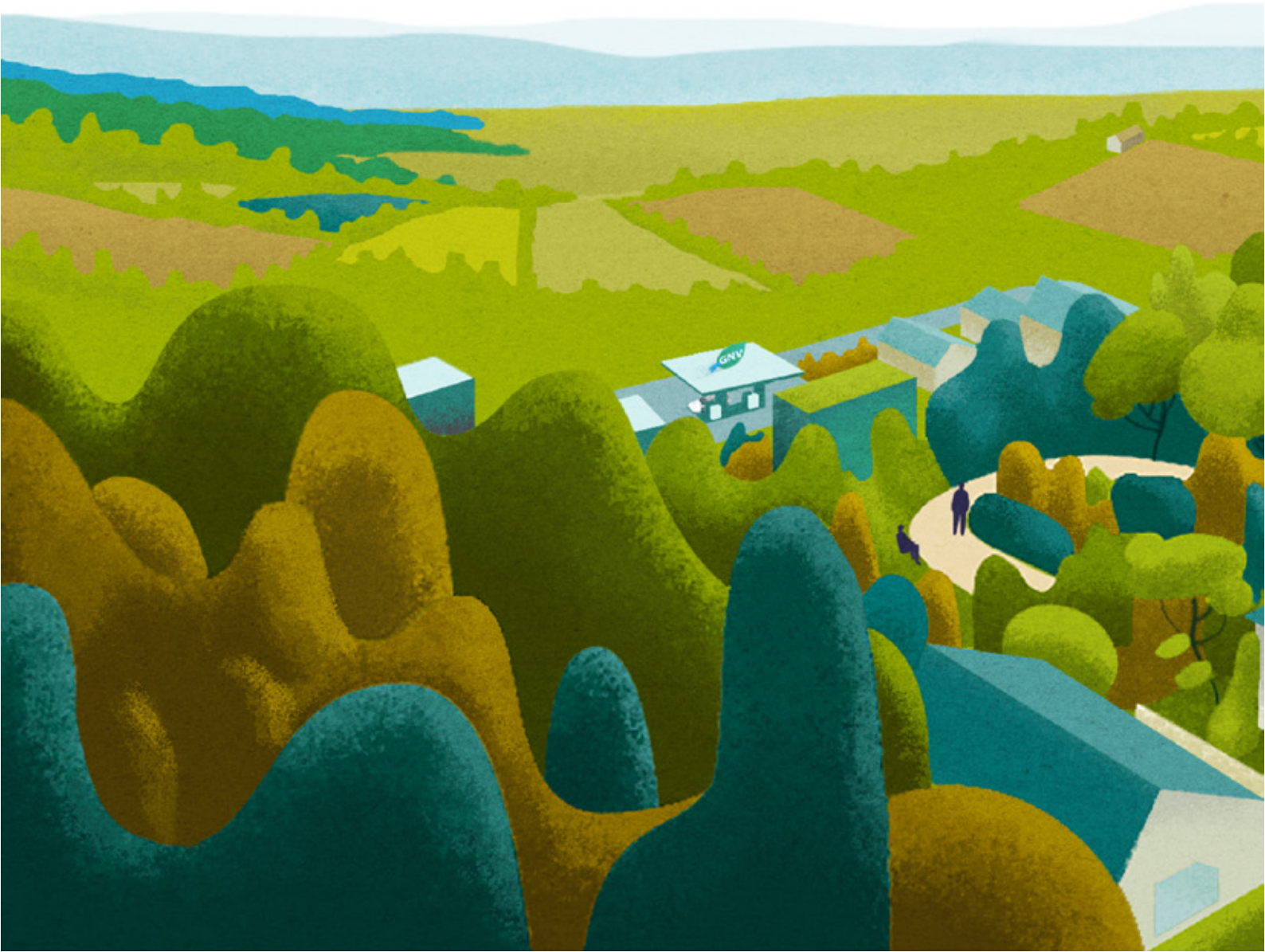
GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros.
Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511